SciencesPo
CENTRE DE RECHERCHES INTERNATIONALES

LES ÉTUDES DU CERI

N° 230 - mai 2017

ELECTIONS ET NOTABILITÉ EN IRAN

UNE ANALYSE DU SCRUTIN LÉGISLATIF DE 2016 DANS QUATRE CIRCONSCRIPTIONS

Fariba Adelkhah

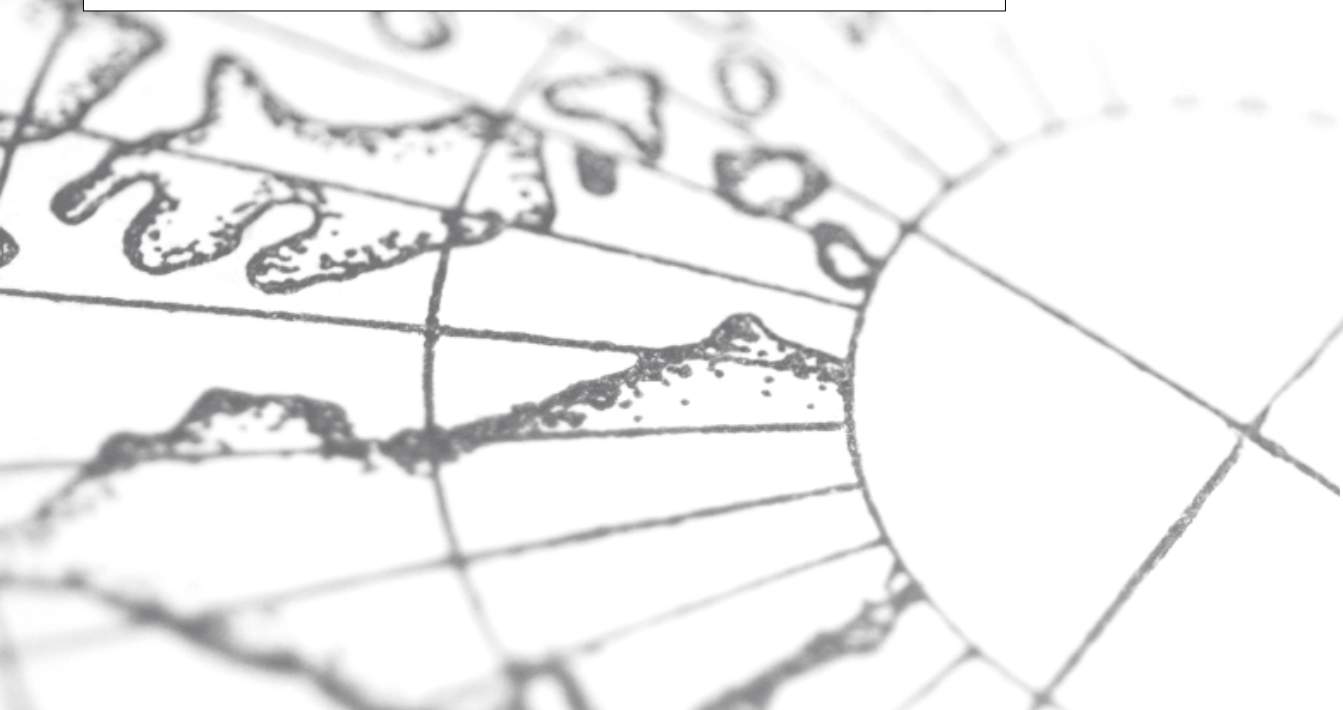

Elections et notabilité en Iran
Une analyse du scrutin législatif de 2016 dans quatre circonscriptions
Résumé

En Iran, le fait électoral s'est banalisé. Il permet l'expression de la diversité, notamment ethnique et confessionnelle, des terroirs historiques dans les provinces, et témoigne de la professionnalisation croissante de la vie politique. Paradoxalement, cette professionnalisation replie la république sur l'ordre de la famille, de la parenté, de l'autochtonie, voire du quartier ou de la sociabilité dévotionnelle – autant d'instances instillant un sentiment de proximité, de solidarité, de communion qui renvoie à la fameuse notion d'asabiyat. Selon une expression courante, la République islamique est devenue une « parentocratie » (tâyefehsâlâri). Le développement industriel du pays ne contredit pas cette pesanteur, dans la mesure où il repose sur un tissu de très petites entreprises familiales. L'analyse des élections législatives de 2016 dans quatre circonscriptions révèle l'importance dans la vie politique locale de la question foncière, indissociable de ces différentes consciences particularistes. Des lignes de continuité notabiliaire avec l'ancien régime se dévoilent, ainsi que de vieux conflits agraires que n'a pas effacés la césure révolutionnaire et qu'entretiennent ou ravivent les scrutins contemporains.

Elections and notability in Iran
Analyzing the 2016 legislative vote in four wards
Abstract

Elections have been trivialized in Iran. They allow for the expression of diversity, in particular ethnical and denominational, of historical regional identities, and prove the growing professionalization of political life. Paradoxically, such professionalization withdraws the Republic away into the levels of family, parenthood, autochthony, and even neighborhoods or devotional sociability, which are all institutions that instill a feeling of proximity, solidarity, communion; close to the notion of asabiyat. As the saying goes, the Islamic Republic has become a « parentocracy » (tâyefehsâlâri). The country's industrial development isn't at odds with such ponderousness since it lies on a web of very small family businesses. The analysis of the 2016 legislative elections in four wards reveals how important the issue of property is in political life, indivisible as it is of the various particularistic consciences. The connections with notables are still there, revealing lines of continuity with the old regime as well as longstanding agrarian conflicts that have not been erased by the Revolution and that are being kept alive through contemporary elections.

Elections et notabilité en Iran
Une analyse du scrutin législatif de 2016 dans quatre circonscriptions

Fariba Adelkhah, CERI-Sciences Po

La campagne de l'élection présidentielle en Iran a été à nouveau, en 2017, l'occasion de voir s'affronter les grands courants du spectre politique, que l'on réduit, un peu abusivement tant ils sont composites, aux réformateurs, aux reconstructeurs et aux conservateurs[1]. Pour la première fois depuis 1979, cette échéance importante de la vie politique s'est tenue en l'absence de Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, homme clé de la République islamique depuis sa fondation, disparu au début de l'année. Symboliquement, une page a bien été tournée.

Parmi les 1 636 impétrants (dont 137 femmes), le Conseil des gardiens de la Constitution n'a retenu que six noms : Hassan Rohani, le président sortant (rafsandjaniste) ; Eshagh Jahangiri, son vice-président (reconstructeur), destiné à être son faire-valoir et à lui transmettre les voix qu'il obtiendrait au premier tour, au risque de le supplanter ; Mohammad Bagher Ghalibaf (conservateur indépendant), le maire de Téhéran, ancien officier des gardiens de la révolution, le libérateur de Khorramshahr en 1982 ; Seyyed Mostafa Hachemitaba (reconstructeur), ancien ministre de l'Industrie ; Seyyed Mostafa Mirsalim (conservateur), ancien ministre de la Culture, de tendance Motalefeh, proche du guide de la révolution ; Seyyed Ebrahim Raisi (conservateur), membre de l'Association du clergé combattant, lui aussi proche du guide de la révolution, et depuis 2016 administrateur de l'Astan-e Qods – la très puissante fondation religieuse qui, forte des quinze, voire vingt millions de fidèles visitant chaque année le mausolée du huitième imam, contrôle économiquement non seulement la ville de Mashhad, mais aussi le Khorassan, et même le Grand Khorassan au-delà des frontières de l'Iran, et qui est également très active dans le Golfe et en Irak. L'événement marquant de la précampagne a été la prétention de l'ancien président Mahmoud Ahmadinejad de poser sa candidature en dépit de la recommandation du guide de la révolution, une candidature qui a été sans surprise repoussée par le Conseil des gardiens de la Constitution, mais qui visait à prendre date et à

[1] Voir l'annexe présentant les courants factionnels en 2016, à la fin du volume.

rappeler qu'il faudrait continuer à compter avec lui. Le déroulement de la campagne, sous le contrôle du Conseil exécutif central des élections, a confirmé la professionnalisation de la vie politique en République islamique d'Iran, qu'illustre bien la tenue des débats télévisés entre les candidats, astreints à des modalités et des temps de parole rigoureux[2].

L'attention s'est naturellement portée sur la dimension nationale et internationale de la consultation. Mais l'essentiel n'est peut-être pas là. Le scrutin présidentiel s'est accompagné des élections municipales, qui sont beaucoup plus ouvertes puisqu'elles échappent aux prérogatives du Conseil des gardiens de la Constitution[3]. Leur analyse « par le bas », au niveau des circonscriptions de province, est riche d'enseignements sur les continuités qui sous-tendent la rupture révolutionnaire de 1979 et sur les vrais enjeux des consultations, à l'échelle locale. Elle dévoile un autre visage de la République islamique comme nous allons le découvrir en étudiant le déroulement des élections législatives de 2016.

La banalisation du fait électoral

En Iran, le fait électoral s'est banalisé et se vit presque au quotidien. Il concerne à peu près toutes les institutions sociales : les guildes (ou corporations) du bazar, les ordres des professions libérales, les associations de la société civile, la représentation des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes au sein des établissements scolaires, les conseils des mosquées, ou même le choix des représentants des déposants victimes d'un krach bancaire. Dans les autocars intercités, il n'est pas rare que le chauffeur soumette la programmation des films pendant le trajet au vote des passagers. L'élection est bien devenue une procédure incontournable de représentation, de sélection, de décision de tous les jours. Elle n'est pas de pure forme. La compétition est réelle, même lorsque le pouvoir politique y est impliqué. Le renouvellement en 2015 du bureau de la chambre de commerce et d'industrie de Téhéran, par exemple,

[2] Selon l'article 31 de la loi électorale relative aux élections présidentielles de 1985, celles-ci sont organisées par le ministre de l'Intérieur, sous la supervision d'un Conseil exécutif central des élections. Ce conseil est composé de sept personnalités dites « de confiance » (*motamed*) appartenant au monde de la culture, de l'économie, de la société ou de la politique. S'y ajoutent quatre suppléant(e)s. Y siègent également le ministre de l'Intérieur lui-même, l'un des membres du bureau du Parlement (sans droit de vote), le procureur général, le ministre du Renseignement. C'est par exemple ce conseil qui a décidé de repousser de vingt-six jours, par rapport aux scrutins antérieurs, la tenue de l'élection présidentielle de 2017 pour tenir compte du mois de ramadan, après consultation du Conseil des gardiens de la Constitution. Selon l'article 62 de la même loi, la Commission de l'évaluation de la propagande aux élections s'assure de l'accès équitable des candidats aux moyens publics d'information. Elle est composée de cinq membres : le procureur général, ou son représentant ; le ministre de l'Intérieur, ou son représentant ; un membre du Conseil de supervision des activités de La voix et l'image de la République islamique, la radio-télévision publique (ce conseil a été créé conformément à l'article 175 de la Constitution et comprend lui-même six membres : deux nommés par le président de la .3, deux par le Parlement, deux par le ministère de la Justice) ; un membre du Conseil exécutif central des élections ; le président de La voix et l'image de la République islamique, ou son représentant. Sur la professionnalisation de la vie politique, voir F. Adelkhah, « La professionnalisation de la vie politique », *Questions internationales*, n° 77, janvier-février 2016, pp. 56-63. Pour un exemple de débat télévisé, voir **http://www.aparat.com/v/dUC7p**

[3] Le Conseil des gardiens de la Constitution bénéficie du concours de toutes les institutions de la république pour l'exercice de ses prérogatives électorales. Il supervise l'élection de l'Assemblée des experts, du président de la République et du Parlement, ainsi que les référendums, mais pas les élections municipales.

a donné lieu à un vif affrontement entre les membres nommés par l'Etat et les membres élus par les milieux d'affaires – qui a abouti à la démission du président de la chambre et à l'élection d'un proche de Mohammad Nahavandian, aujourd'hui conseiller économique du bureau de la présidence de la République – mais aussi entre les opérateurs économiques eux-mêmes, que divisaient leurs intérêts et leurs obédiences factionnelles. Le nombre des candidats à cette désignation avait crû de 63 % par rapport à la précédente et, à l'échelle nationale, la participation aux élections professionnelles avait connu la même année une progression de 30 %[4].

Néanmoins l'élection, pour dramatique qu'elle soit parfois, est un moment de communion nationale qui rassemble dans un même *tempo* politique l'ensemble des provinces et des catégories sociales, à l'instar des grands événements sportifs. Elle est un élément de distinction et de fierté nationale par rapport à un environnement régional qui n'en fait pas grand cas, voire en conteste le principe. Il est notamment remarquable que l'élection intègre les marginaux du système, comme les populations frontalières, les femmes, les jeunes, et jusqu'à la diaspora. Ainsi, à chaque scrutin depuis les mandats de Mohammad Khatami, on ne manque pas de signaler le nombre de primovotants (les *raiavvali*), qui par exemple s'élevait le 21 février 2016 à 3 millions (dont 400 000 résidant à Téhéran et 268 000 dans la région du Khorassan-e Razvi, dont le chef-lieu est Mashhad). Même si la croissance démographique s'est considérablement ralentie depuis les années 1990, le corps électoral va continuer de croître, et la thématique de la « jeunesse » restera en vogue, bien qu'elle n'ait qu'une pertinence politique ou sociologique relative pour comprendre les résultats électoraux.

La banalisation du fait électoral, au fil de l'institutionnalisation de la République islamique, va de pair avec de véritables transformations sociales, économiques, démographiques, au-delà de la seule sphère politique. Le paradoxe est qu'elle menace d'implosion l'édifice institutionnel qui a été conçu, en 1979, pour un pays d'environ 40 millions d'habitants, dont une vingtaine de millions d'électeurs. En février 2016, l'Iran comptait 54 915 024 électeurs, ou plutôt de citoyens susceptibles de voter, puisque le pays n'établit pas de listes électorales (l'âge légal pour être électeur est aujourd'hui fixé à 18 ans[5]), pour une population totale de près de 80 millions d'habitants. Le nombre des candidats aux élections présidentielles et législatives a crû de manière exponentielle, passant de 3 694 en mars 1980 à 12 072 en février 2016, pour le scrutin législatif, de 124 en 1980 à 686 en 2012 pour l'élection présidentielle, jusqu'à 1 636 donc cette année. Le Conseil des gardiens de la Constitution s'avère incapable de traiter autant de dossiers de candidature pour les homologuer (voir les tableaux 1 et 2). C'est ce qu'a voulu faire comprendre Nejatollah Ebrahimian, l'un des six membres juristes et non clercs du Conseil, porte-parole de l'institution, lorsqu'il a menacé d'en démissionner, quarante et un jours avant les dernières élections législatives, en 2016, faute de pouvoir faire face à la situation – une démission qui a été refusée avant les élections,

[4] **http://www.magiran.com/npview.asp?ID=3105606** ; **http://www.bbc.com/persian/business/2015/03/150310_l12_chamber_of_commerce_election_first_result**

[5] L'âge de la maturité politique a été fixé par le Conseil révolutionnaire à 16 ans après la révolution, tandis que le Parlement l'a fixé à 15 ans en 1981. En 1999, il a de nouveau été établi à 16 ans, puis abaissé à 15 ans en 2000 ; en 2006, il a encore été modifié, pour s'aligner sur le modèle universel : 18 ans. Mahmoud Ahmadinejad aurait voulu le ramener à 15 ans, l'année suivante, mais le Parlement a refusé.

Tableau 1
Nombre de candidats aux élections législatives et taux de participation 1980-2016

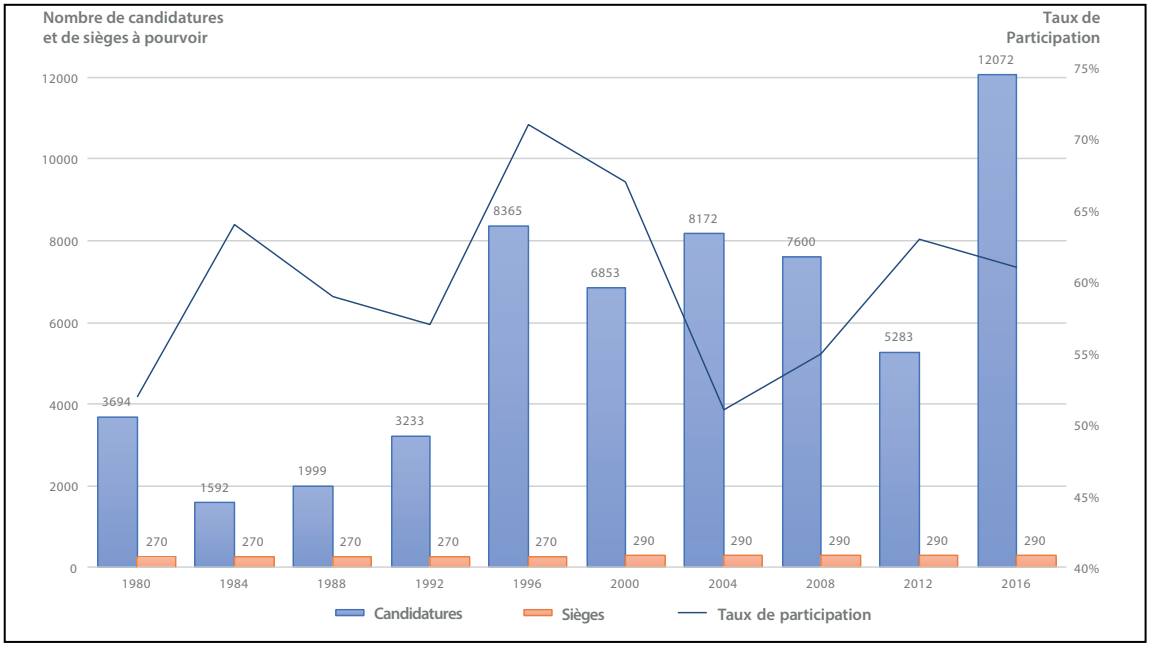

Tableau 2
Part des candidatures refusées par le Conseil des gardiens de la Constitution

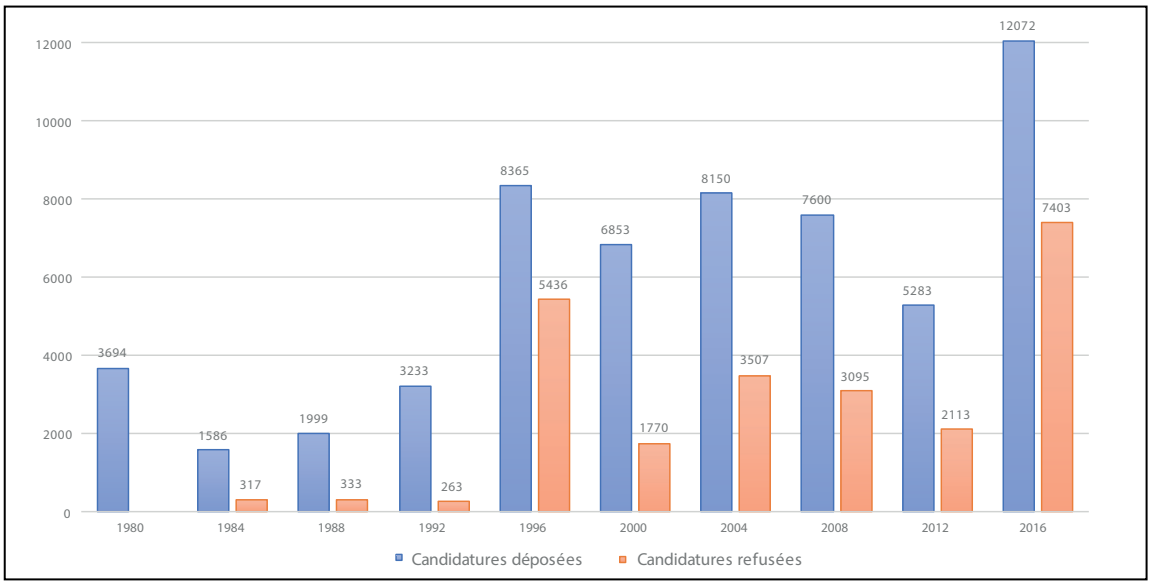

puis acceptée. En l'occurrence, il soulignait qu'il était impossible de traiter les six mille recours introduits par des candidats déboutés, dans les vingt jours qu'impartissait la loi. N'y en aurait-il eu qu'un millier que cela n'aurait rien changé. Selon Nejatollah Ebrahimian, seule une révision de la loi électorale permettrait de passer outre ce goulet d'étranglement. Or l'initiative des lois n'est pas du ressort du Conseil des gardiens de la Constitution, mais de l'exécutif et du Parlement[6].

[6] **http://www.asriran.com/fa/news/454532**

Par ailleurs, les élections témoignent insensiblement de l'effacement des acteurs révolutionnaires et de l'ascension d'une nouvelle génération politique. Curieusement, ce point est souvent passé sous silence dans le débat récurrent autour de la République islamique, qui met en avant des invariants (le guide de la révolution, le Conseil des gardiens de la Constitution, les gardiens de la révolution…). La longévité politique des principaux dirigeants, à commencer par Ali Khamenei, renforce le sentiment de permanence. Mais le rôle des institutions citées a profondément évolué au fil du temps, et le moment de la succession des pères fondateurs de la république semble bel et bien arrivé, comme l'ont récemment rappelé le décès de l'ayatollah Abdolkarim Moussavi Ardebili, président de la Cour suprême et de l'université Mofid de Qom, le 23 novembre 2016, et celui d'Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, le 8 janvier 2017. Passée inaperçue à l'étranger, la mort, le 4 mars 2015, de Vaez Tabassi, l'administrateur de l'Astan-e Qods depuis 1979, a par exemple placé sous les feux de la rampe des quarantenaires dont l'enfance ou l'adolescence ont coïncidé avec les années de la guerre contre l'Irak. Ils sont bel et bien les enfants de la révolution et de la république, mais ils en incarnent un nouveau visage. La force du régime procède à la fois du renouvellement démographique de ses élites et de la stabilité de sa classe dominante, par le biais de la reproduction familiale, de la cooptation et de l'intégration électorale. Ce processus double ne va pas sans tensions entre les « fils de seigneurs », les profiteurs de la république, qu'incarnaient entre autres les fils de Vaez Tabassi, et les *outsiders* qui, pour certains, ont payé au prix fort la révolution et la guerre, mais ont souvent été tenus à l'écart de leurs bénéfices. C'est souvent dans les rangs de ces derniers que se recrutent les *basidji* (voir ci-dessous), un corps social qui n'est pas sans évoquer une sorte de *fotuwwat*[7] républicaine, voire révolutionnaire, qui repose sur une sociabilité de quartier assez similaire à celle des *heyat*[8] dans le champ religieux ou des *dowreh*[9] dans le champ intellectuel, et dont nous constaterons l'ascension.

Les basidji

Il s'est d'abord agi de l'armée des volontaires qui ont répondu à l'appel du gardien de la révolution et sont allés se battre sur le front de la guerre Iran-Irak (1980-1988). Le terme désigne aujourd'hui un corps civil informel qui se revendique au service de la république, et réunit des jeunes et des moins jeunes, de toutes professions (allant des lycéens aux membres des guildes, en passant par des universitaires et des institutions étatiques), qui se distinguent par leur fidélité à l'égard du *velayat*, c'est-à-dire à la centralité de la place du guide de la révolution, par opposition au gouvernement, *dolat*. L'activisme croissant de ce corps va de pair avec les difficultés qu'a la République islamique à l'intégrer dans ses institutions. Désormais soumis, après bien des péripéties, aux gardiens de la révolution, ils se tiendraient plutôt à distance de toute forme de factionnalisme pour mettre en avant leur autonomie et leur indépendance d'esprit et n'exprimer leur abnégation qu'envers le Guide. Toutefois, malgré leur embourgeoisement, et sans doute à cause de cela, leurs critiques semblent de plus en plus acerbes vis-à-vis des cadres républicains, qu'ils traitent volontiers d'aristocrates, de corrompus, de fils de seigneurs (allusion à la deuxième, voire troisième génération des révolutionnaires qui profitent des acquis de leurs parents), et auxquels ils reprochent d'avoir oublié l'éthique révolutionnaire, la cause des martyrs et le sens du service.

[7] Code éthique des compagnons chevaleresques, les *javanmard*. Il désigne l'éthique de ***khedmat*** (qui signifie « service »), fait d'abnégation, du secours aux pauvres, aux orphelins et aux faibles.

[8] Littéralement ***heyat*** signifie « la commission » et désigne les réunions religieuses destinées aux hommes.

[9] Cercles de réunion entre pairs. Ce terme désigne un mode de sociabilité dans des groupes formels ou informels, une forme active d'adhésion et d'allégeance dans des cercles de relations amicales ou professionnelles variées.

De ce fait, la classe dominante n'est pas homogène, et les élections, par leur caractère compétitif, contribuent à sa fragmentation. Celle-ci s'exprime sous la forme de particularismes d'ordre local, ethnique, catégoriel ou encore organisationnel, que la guerre a largement contribué à cristalliser en mettant en scène la mobilisation des *basidji* et la célébration du martyre de nombre d'entre eux à l'échelle de ces instances. Mais la grande différence, par rapport aux débuts de la république, tient à l'institutionnalisation de l'expression des particularismes, alors qu'avaient prévalu, au début des années 1980, des soulèvements ou la lutte armée et le terrorisme, même si les turcophones, en Azerbaïdjan, et les sunnites, dans le Balouchistan, constituent toujours des foyers de dissidence redoutés, beaucoup plus que les Kurdes, les Turkmènes ou les Arabes.

D'emblée, l'élite révolutionnaire s'est caractérisée par sa diversité, sinon son localisme, qu'a dissimulés son hypostase idéologique et historiographique, sur les modes du nationalisme et du jihad contre l'envahisseur irakien. De grandes figures nationales ont occupé le devant de la scène : Morteza Motahhari, Mehdi Bazargan, l'ayatollah Taleghani, sans même parler de l'ayatollah Khomeyni lui-même – ou encore des jeunes radicaux, citadins et déconnectés des provinces, tels Masoumeh Ebtekar, Ebrahim Asgharzadeh ou Abbas Abdi, trois des preneurs d'otages de l'ambassade des Etats-Unis.

Combinée à une politique économique néolibérale, la professionnalisation de la vie politique a relégué au second plan les doctrinaires (*maktabi*) du moment révolutionnaire, et leurs débats idéologiques. Le discours plus ou moins marxisant et tiers-mondiste de la gauche islamique des années 1980, et celui, réformateur, des années 1990-2000, largement inspiré des écrits d'Ernest Laclau, Chantal Mouffe, Jürgen Habermas, voire Michel Foucault, sont devenus inaudibles et démodés, si ce n'est dans les salons intellectuels. Sous couvert de la montée en puissance des « experts » (*motekhases,* par opposition aux « doctrinaires », *maktabi*) à partir des années 1990, s'y est souvent substituée une sensibilité à la fois nationaliste et chiite, volontiers mahdiste[10], qu'a incarnée, dans son style tapageur, Mahmoud Ahmadinejad, mais que l'on retrouve bien au-delà de ses partisans. Son conseiller le plus proche, Esfandiyar Rahim Mashai, a dit tout haut, à ses dépens, ce que beaucoup pensaient tout bas : en substance, qu'il ne suffisait pas de parler de l'apport de l'islam à l'Iran, il fallait aussi prendre en considération l'apport de l'Iran à l'islam. Un discours de tonalité très chiite donc, mais qui se référait moins à la sphère religieuse *stricto sensu* qu'à un nationalisme culturel auquel n'est pas étranger le clergé, dans la mesure où celui-ci attache de l'importance au schisme de 680, que symbolise la bataille de Karbela, mais qui se définit par rapport à d'autres références théologiques ou juridiques et qui garde son quant-à-soi par rapport à la sphère politique et à la république, toute islamique qu'elle soit. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de quiétisme, comme on pourrait le croire, mais de quelque chose d'assez proche de l'Opus Dei au sein de l'Eglise catholique, qui se situe dans la continuité de la Hojjatieh des années 1950 tout en se trouvant en conflit politique et générationnel avec cette dernière[11]. Il ne s'agit pas non plus de traditionalisme, ni même de

[10] Les mahdistes sont convaincus du retour du douzième imam, qu'ils considèrent comme le seul capable d'établir la justice et de combattre la corruption.

[11] Créée dans les années 1950 pour lutter contre le bahaïsme, la Hojjatieh, officiellement dissoute à la demande de l'imam Khomeyni dans les premières années de la république, entendait concilier mysticisme et pragmatisme

conservatisme, puisque cette sensibilité développe des formes religieuses nouvelles, telle que la prédication chantée, que pratique l'*hojjatoleslam*[12] Gholamreza Ghasemiyan, chantre du « jihad social » ou « jihad de la bonté » (*jihad-e mehrbani*)[13]. La figure la plus connue de ce courant, bien implanté à Mashhad et à Qom, est l'*hojjatoleslam* Haj Alireza Panahiyan. Ses adeptes se recrutent volontiers parmi les fidèles les mieux éduqués, notamment dans les milieux universitaires, par exemple dans les universités Sanati Sharif et Elmo Sanat – l'*alma mater* de Mahmoud Ahmadinejad – et tout particulièrement parmi les ingénieurs.

Dans ce contexte la professionnalisation de la vie politique replie la république sur l'ordre de la famille, de la parenté (*tireh tâyafeh*), du terroir (*mahalli*), de l'autochtonie (*boumigarâi*), voire du quartier (*mahalleh*), de l'appartenance à un même noyau culturel (*kânun-farhangi*) ou dévotionnel (*heyat*) – autant d'instances produisant un sentiment de proximité, de solidarité, de communion, sinon de communauté qui renvoie à la fameuse notion d'*asabiyat*[14], avec ce qu'elle comporte de sens de l'honneur, de défense des intérêts et de la réputation du groupe, de fidélité entre ses membres. Selon une expression courante, la République islamique est devenue une « parentocratie » (*tâyefehsâlâri*). Le développement industriel du pays, notable depuis la libéralisation économique des années 1990, ne contredit nullement cette pesanteur, dans la mesure où il repose pour l'essentiel, comme le souligne Thierry Coville, sur un tissu de très petites entreprises familiales. Souvent faute de capital propre, mais aussi pour conjurer le risque de confiscation qu'entraîne la législation relative à l'enrichissement illicite – risque toujours présent du fait des nationalisations révolutionnaires et des expropriations au bénéfice du secteur parapublic – elles comptent moins d'une dizaine de salariés, ce qui permet de diluer les responsabilités en cas de difficultés ou de faillite, et de maximiser la confiance, avantage comparatif, qu'est censée procurer la parenté[15].

De ce fait la vie politique, et singulièrement électorale, se voit de plus en plus associée à la grande affaire de ces différentes instances d'appartenance particulière, à savoir la question foncière, y compris en ce qu'elle comporte d'alliances matrimoniales et de continuité, de permanence ou de résurgence de revendications et de conflits antérieurs à la césure révolutionnaire de 1979. Cette question foncière renvoie à toute une série d'événements politiques complexes qui restent aujourd'hui difficiles à déchiffrer. En simplifiant à l'extrême, on peut partir de l'idée que, jusqu'au début des années 1960, la terre était pour l'essentiel entre les mains de grandes familles, de ceux que l'on appelait dans la tradition de la gauche, sans que cela renvoie au concept d'aristocratie, les « féodaux », dont le haut clergé faisait partie dans la mesure où les grands religieux étaient généralement issus ou protégés par ces dites grandes familles. Encore

rationaliste moderne. Elle était très implantée dans le bazar. Voir A. Vali, S. Zubaida, « Factionalism and political discourse in the Islamic Republic of Iran : The case of the Hujjatiyeh Society », *Economy and Society*, 14 (2), 1985, pp. 139-173 ; C. Verleuw, « L'Association hojjatiyye mahdaviyya », *in* B. Badie, R. Santucci (dir.), *Contestations en pays islamiques*, Paris, CHEAM, 1987, Vol. II, pp. 81-117.

[12] Littéralement « preuve de l'islam » : l'*hojjatoleslam* désigne un grade attribué aux étudiants en fin de cycle intermédiaire dans les écoles religieuses.

[13] **http://www.farsnews.com/printable.php?nn=13951012000941**

[14] Utilisé par le philosophe arabe du Moyen Age Ibn Khaldoun, (***tassob*** en persan), l'*asabiyat* désigne la solidarité sociale en mettant l'accent sur l'unité, la conscience du groupe, et la cohésion sociale.

[15] Je remercie Thierry Coville d'avoir attiré mon attention sur ce point.

faut-il tenir compte des spécificités des droits d'usage de l'eau dans le système souterrain d'irrigation (les *qanat*) ou dans la gestion des puits, des droits de pâture dans l'univers tribal et nomade, et du droit des biens de mainmorte (*waqf*), ainsi que du caractère souvent très extensif de l'exploitation des terres[16]. Adoptée sous la pression de l'administration Kennedy, la réforme agraire de la révolution blanche s'est traduite en 1962 par des confiscations et des redistributions de terres qui n'ont pas directement frappé les biens de mainmorte du clergé, mais qui ont donné à celui-ci l'opportunité de prendre la tête, au nom du droit islamique de protection de la propriété, de l'opposition à ce qui était perçu comme des spoliations illicites du point de vue religieux. C'est notamment dans ce contexte que l'ayatollah Khomeyni a été arrêté et exilé, à la suite des émeutes de Qom et de Téhéran, à la fin du printemps 1963.

La révolution de 1979 a encore compliqué la donne. En premier lieu, la gauche islamique a prétendu réaliser sa propre réforme agraire qui s'est heurtée à l'opposition de la droite conservatrice, et a même facilité l'ascension parlementaire de cette dernière. La réforme agraire postrévolutionnaire a donc fait long feu. En deuxième lieu, le nouveau régime a confisqué nombre de propriétés de l'élite monarchique, les *taghouti*, biens dont le statut continue jusqu'aujourd'hui à poser un problème sur le plan religieux : pour un croyant, il est condamnable d'acquérir un bien qui a fait l'objet d'une spoliation, et même de prier sur un tel terrain, ce qui n'est pas anecdotique dans une ville sainte comme Mashhad[17]. En troisième lieu, le grand remue-ménage de la révolution et des années qui l'ont suivie a donné lieu à de multiples renégociations ou révisions des dispositions foncières. Par exemple, à Sarakhs, l'Astan-e Qods a gardé, après la révolution, 400 000 hectares de terres arables qu'elle avait reçues en 1936, en contrepartie de terrains dont elle était propriétaire à Téhéran et que réclamait Reza Shah, alors qu'elle a récupéré ceux-ci en 1984 [18]. Cela n'a pas échappé aux paysans ayants droit qui ont protesté contre la conservation de leurs terres par le sanctuaire, à grand renfort de manifestations et de contentieux judiciaires. A ce jour, l'héritage foncier de la révolution est donc loin d'être soldé.

Ainsi, le ministre de la Justice, Sadegh Laridjani, a été rudement attaqué, à l'automne 2016, à cause de l'opacité de sa gestion de la soixantaine de comptes bancaires de son administration. L'histoire de ces derniers mérite d'être relatée tant elle est révélatrice de celle de la république. Au lendemain de la révolution, ces comptes ont été ouverts pour y engranger l'argent de saisies douanières ou policières : au premier chef celui de la drogue dont le trafic était prospère sous l'ancien régime, mais aussi celui issu de la répression des fraudes ou d'activité commerciales prohibées, de biens mal acquis, de détournements ou autres prévarications. Parmi ces biens mal acquis figuraient des propriétés foncières ou immobilières qui ont pu être confiées à différentes institutions républicaines, dont la Fondation des déshérités, mais aussi être revendues, le fruit

[16] A. Najmabadi, *Land Reform and Social Change in Iran*, Salt Lake City, University of Utah Press, 1987 ; A. K. S. Lambton, *Landlord and Peasant in Persia*, Londres, Oxford University Press, 1953 et *The Persian Land Reform. 1962-1966*, Oxford, Clarendon Press, 1969.

[17] Certains fidèles refusent de prier sur les nouveaux parvis du mausolée, édifiés sur des terrains expropriés après la révolution, et par exemple sur le parvis dit de la République islamique. De même, l'incendie et l'effondrement de la tour Plasko, à Téhéran, au début de 2017, ont rappelé à certains que cet immeuble avait été confisqué au moment de la révolution, et que décidément bien mal acquis ne profite jamais.

[18] A. Moghaddari, « Naghsh-e Astan-e qods dar oza-e gozachteh va konouni-ye Sarakhs » (le rôle de l'Astan-e Qods à Sarakhs hier et aujourd'hui), multigr., 1381/2002.

de ces transactions étant alors placé sur lesdits comptes bancaires. Il fut dans un premier temps envisagé de placer ces comptes sous l'autorité de la maison du guide de la révolution, mais l'ayatollah Khomeyni, fidèle à sa conception de l'Etat, en décida autrement et les fit donc domicilier au ministère de la Justice. En 1994 le ministre, l'ayatollah Mohammad Yazdi, constata que ces comptes n'étaient pas rémunérés par la Banque centrale, parce que leur détenteur était une personne morale, alors que son administration rencontrait les plus grandes difficultés à accomplir sa mission faute de moyens financiers et matériels suffisants. Il obtint du nouveau guide de la révolution, Ali Khamenei, que ces comptes perçoivent des intérêts, ce qui supposait pour la Banque centrale leur conversion en comptes nominatifs au nom du ministre de la Justice ès qualités. L'argent issu des saisies de la contrebande et des fraudes financières, qui s'étaient intensifiées à la faveur de la libéralisation économique, s'était accumulé. Les comptes étaient de surcroît abondés par les cautions des libérations conditionnelles des inculpés. Le réformateur Mahmoud Sadeghi, député de Téhéran et président de la Commission de la transparence et de l'assainissement financier et économique au sein du Parlement (*Fraksion-e shaffâf sâzi* va *salem sâzi-ye eghtesâd va enzebâbt-e mâli*) s'est indigné en 2016 de ce que les intérêts conséquents de ces comptes, ignorés du public, qui représentaient 5 millions d'euros par mois, ne fussent pas budgétisés[19].

Autre exemple, les procédures de dédommagement, en cas d'expropriation, ont été utilisées pour régler les litiges avec les anciens propriétaires de biens confisqués lors de la révolution, et permettre leur mise en conformité avec la loi, procédures grâce auxquelles prospèrent des armées d'avocats sous la houlette du Front de l'exécution de l'ordre de l'imam (Setâd-e ejrâi-ye farmân-e emâm), institué en 1989 pour statuer sur les transmissions successorales de ce genre d'avoirs. Il va sans dire que l'histoire foncière de la République islamique a provoqué des ruines, mais aussi beaucoup d'enrichissements, ou tout simplement l'amélioration des conditions de vie de familles de déshérités qui ont profité de la tourmente révolutionnaire pour occuper des terres ou des terrains dont ils gardent la jouissance, voire dont ils ont obtenu des titres de propriété en bonne et due forme. Les villes nouvelles du sud de Téhéran, comme Islamshahr, relèvent de ce cas de figure et se sont vues viabilisées par les pouvoirs publics à la suite des émeutes du début des années 1990[20]. En revanche, les logements occupés à la faveur des événements révolutionnaires ont généralement été évacués par les autorités, notamment dans le cadre de la politique de régularisation fiscale entreprise par le maire reconstructeur de Téhéran, Gholamhosein Karbaschi (1989-1998).

Le repliement de la république sur l'ordre du particulier est donc indissociable de la question foncière qui se joue à l'articulation de la ville et de la campagne, dans un quadruple contexte d'urbanisation rapide, d'industrialisation, de spéculation immobilière et d'intensification de l'exploitation agricole. Il n'est pas exagéré de qualifier de guerre foncière entre « mangeurs de terrain » (*zaminkhâri*), une guerre foncière qui est aussi une bataille entre familles, plus sans doute qu'un conflit entre factions politiques. Disons, plus précisément, que la guerre factionnelle, dans les provinces, épouse les contours de la guerre des familles dont l'appropriation foncière est l'un

[19] **http://www.mashreghnews.ir/fa/news/660914** ; **http://aftabnews.ir/fa/news/411901**

[20] A. Bayat, *Street Politics. Poor People's Movements in Iran*, New York, Columbia University Press, 1997.

Carte 1
Les quatre cisronscriptions étudiées

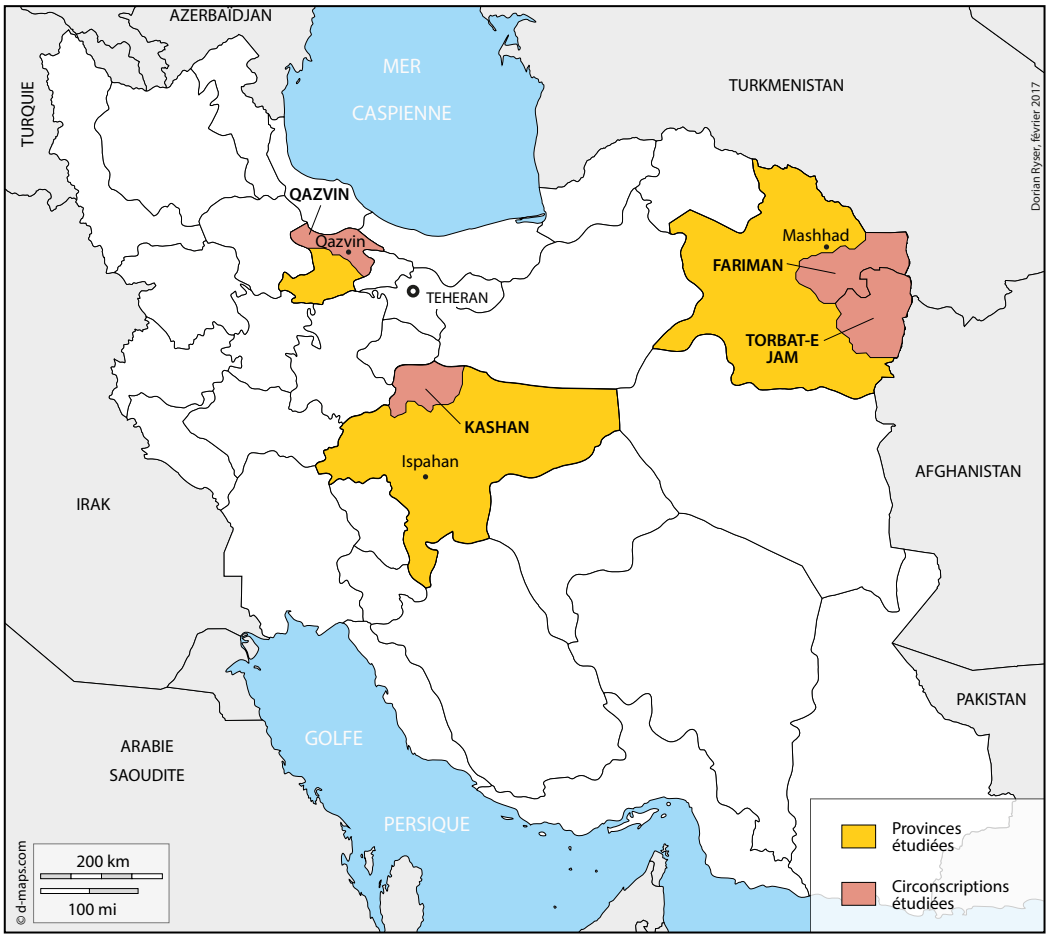

des principaux enjeux. Les élections sont un moment fort de cette alchimie, singulièrement depuis l'organisation, en 1999, des élections municipales, prévues par la Constitution de 1979, mais longtemps différées. La bureaucratisation de la République islamique et de la société iranienne, qui est réelle aussi bien dans la sphère politique que dans le champ religieux ou la vie économique, et qui va de pair avec leur professionnalisation, est le revers de ces contradictions d'intérêts particuliers et segmentaires, qu'elle subsume et dépasse. Mais il faut bien prendre conscience de l'orientation effective et des enjeux extrapolitiques de la vie électorale dans l'Iran contemporain. C'est ce que va nous permettre d'effectuer l'analyse rapide du scrutin législatif de 2016 dans quatre circonscriptions : celles de Fariman, Torbat-e Jam, Qazvin et Kashan, où l'ont emporté, respectivement, un ahmadinejadiste, un reconstructeur, une réformatrice et un conservateur[21].

[21] Mon analyse repose sur un travail anthropologique de terrain dans les quatre circonscriptions, en 2015-2016. Je travaille depuis longtemps sur Fariman et Torbat-e Jam, deux régions qui me sont devenues très familières. A Kashan et Qazvin, j'ai recruté un réseau informel d'informateurs, avec lesquels je suis restée en contact tout au long de la campagne et du scrutin, et depuis cette date. La section consacrée à Kashan a été corédigée par Mostafa Masjedi Arani. Outre la presse nationale et surtout locale, la messagerie Telegram a été une source précieuse, que l'on pourrait qualifier de « source en action », dans la mesure où elle a été un lieu crucial de l'affrontement électoral, jusque dans les provinces : « Sans Telegram, nous n'aurions rien pu faire », m'a-t-on dit à plusieurs

Ce qui frappe, au fil de la campagne électorale dans chacune de ces quatre circonscriptions, c'est la discrétion de la thématique islamique ou révolutionnaire. Bien sûr, chacune et chacun s'en réclame, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit d'une rengaine qui correspond à l'*habitus* ou à la problématique légitime du politique dans la République islamique, chose banale en soi : les élections dans les démocraties libérales occidentales perpétuent elles aussi un langage convenu. Mais l'observateur sent immédiatement que là n'est pas l'essentiel, puisque nul ne le conteste.

Phénomène plus intéressant, le déroulement de la campagne électorale a été similaire dans les quatre circonscriptions, en dépit de leurs différences sociologiques : même recours aux nouvelles technologies d'information et de communication, à commencer par les téléphones portables et les réseaux sociaux, la part du lion revenant à la messagerie Telegram, tout comme à Téhéran et dans les autres métropoles du pays ; même mobilisation de la jeunesse, notamment en faveur de la protection de l'environnement qui est devenu un enjeu majeur dans le pays ; même importance de la question féminine que les intéressées portent elles-mêmes dans l'arène électorale, même si peu d'entre elles se sont en définitive déclarées candidates (voir les tableaux 4 et 5) ; même constitution de « fronts » (*setâd*) autour des candidats, chargés de l'animation, y compris musicale, de leur campagne ; même souci de représentativité de l'ensemble des forces sociales, allant du clergé aux ouvriers en passant par les inévitables universitaires, mais sans réelle visibilité des cultivateurs et de leurs intérêts spécifiques (voir les tableaux 3 et 4) ; même précision dans l'exposé des états de service des candidats, et même fétichisme des statistiques, à tout propos ; mêmes défilés de voitures et mêmes stands ornés d'affiches et d'étendards ; mêmes parcours obligés des candidats qui tiennent réunion dans des écoles, des mosquées, des stades, des salles de restaurant ou des lieux loués pour la circonstance, ou encore chez des particuliers ; même souci de pluralisme de l'expression électorale et d'impartialité des autorités publiques et religieuses, qui affectent de n'afficher aucune préférence et de n'accorder aucun traitement de faveur aux candidats, à l'inverse des personnes privées ou des établissement commerciaux qui ne cachent pas leur soutien et leur choix, encore que j'aie pu constater le recul de l'affichage politique sur les vitrines des commerces de Fariman par rapport aux élections précédentes, en particulier celles de 1996 que j'avais observées, vraisemblablement parce que leurs propriétaires ne veulent plus prendre le risque de s'aliéner une partie de leur clientèle[22].

Un autre point commun aux quatre circonscriptions étudiées tient à leur caractère géographiquement et sociologiquement composite. Le découpage des circonscriptions électorales est le b.a.ba de l'art politique, que pratiquent couramment les régimes occidentaux les plus

reprises à Torbat-e Jam et à Qazvin.

[22] L'argument généralement avancé par les commerçants pour refuser l'affichage est celui de la propreté des vitrines et de la ville. Par ailleurs, citons cette blague en vogue, selon laquelle les autorités ont demandé aux familles de s'abstenir d'afficher le portrait de leurs défunts pendant la campagne pour éviter que les électeurs ne votent en leur faveur par mégarde, comme lors des scrutins précédents.

Tableau 3
Nombre de clercs élus aux élections législatives iraniennes 1980-2016

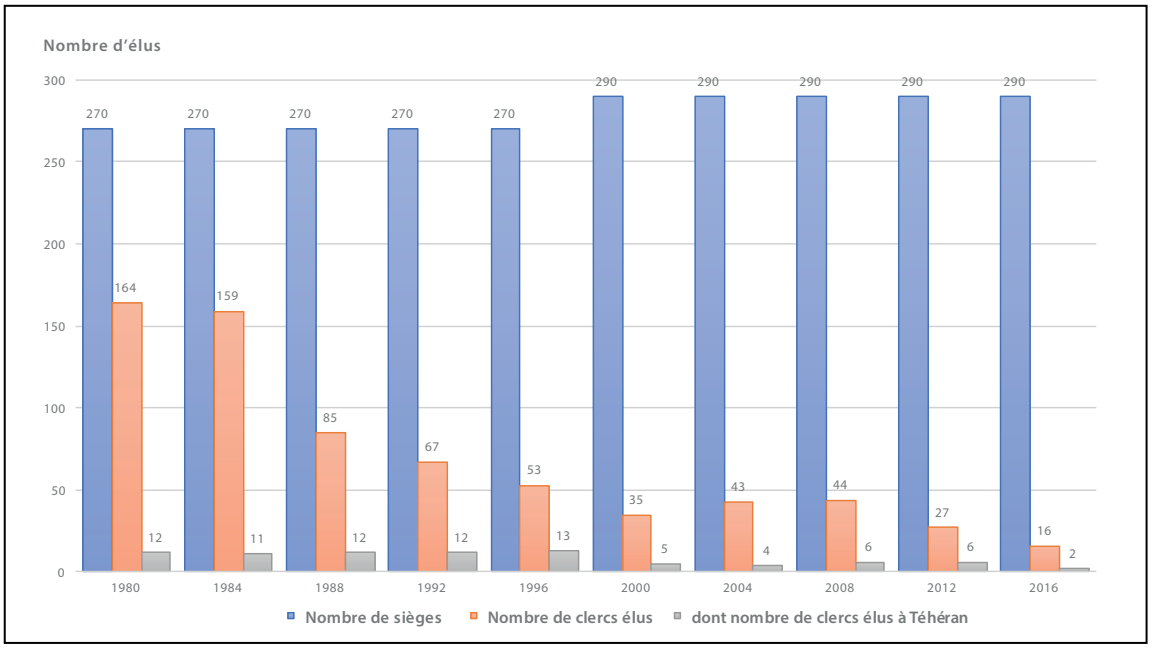

Tableau 4
Nombre de clercs et de femmes élus aux élections législatives iraniennes 1980-2016

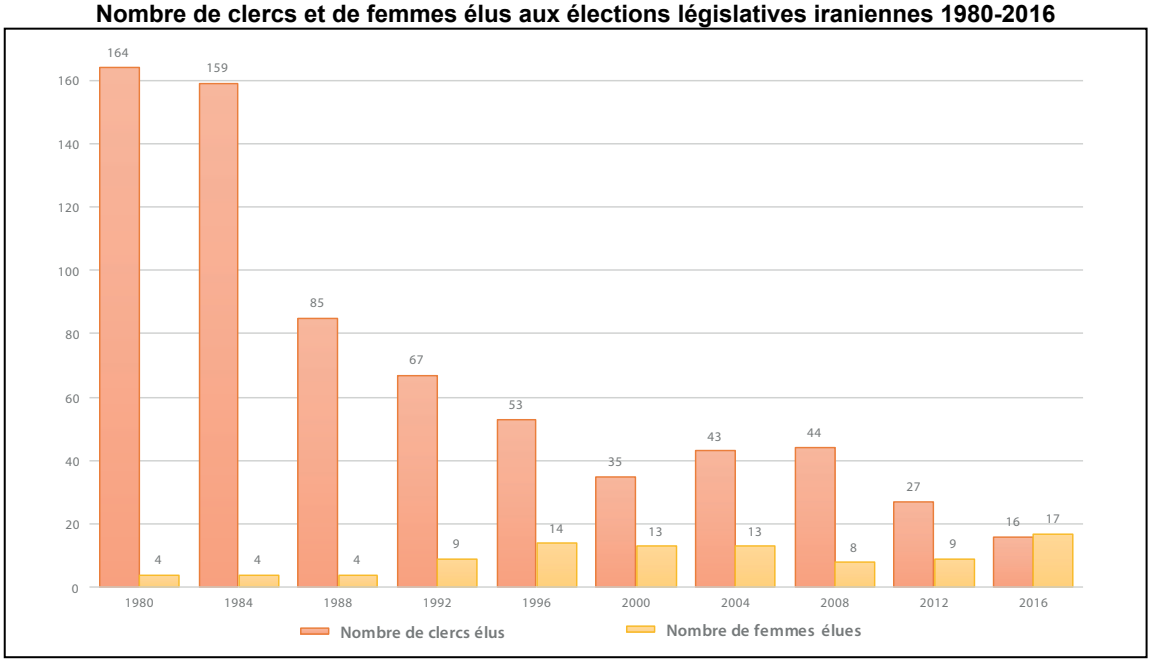

démocrates. Le fait qu'il soit également de règle en République islamique d'Iran n'est certes pas un révélateur de son caractère démocratique, mais ne suffit pas non plus à disqualifier ses consultations électorales. Il suffit d'en prendre acte. Qu'il y ait eu, ou non, volonté de « tripatouillage », le ministère de l'Intérieur a dessiné des circonscriptions qui comprennent des lignes de clivage de différentes natures, dont jouent les acteurs politiques. Par exemple, la circonscription électorale de Kashan englobe les villes rivales d'Aran et Bidgol, peuplées d'environ dix mille habitants, distantes de six kilomètres, érigées en gouvernorat en 1996,

et qui disputent à la cité de Kashan investissements industriels et équipements publics : la délimitation des deux collectivités territoriales a donné lieu à un contentieux foncier portant sur quelque trois mille hectares particulièrement convoités, dans l'agglomération de Meshkat, qui n'a toujours pas été soldé[23]. De la même manière, la circonscription de Fariman englobe la ville et zone franche de Sarakhs, à la frontière du Turkménistan, et la concurrence entre les deux agglomérations est vive, compte tenu de l'ascension commerciale, minière et industrielle de la seconde et de la transformation de la première en cité dortoir de Mashhad. Le découpage de la circonscription de Torbat-e Jam repose sur la coexistence entre une majorité sunnite et une minorité chiite, et comprend une autre ville importante, celle de Taïbad, qui a ses propres préoccupations et intérêts. Enfin, la circonscription de Qazvin abrite des « Seljoukides » turcophones – selon leur propre manière de se dénommer – et des *Alamouti* persanophones.

L'une des manifestations de ces tensions internes aux circonscriptions est le caractère polémique de leur dénomination. La nomenclature officielle du ministère de l'Intérieur les désigne par leurs deux villes principales : par exemple, Fariman/Sarakhs, ou Torbat-e Jam/ Taïbad. Mais sur le terrain, les candidats et leurs partisans ne manquent pas de citer les autres agglomérations de moindre importance, quitte à se chamailler sur l'ordre de leur mention.

Chacune de ces polarités constitue un potentiel de conflits et de ressources de mobilisation électorale qui peut donner matière à contrôle ou à revendications politiques au gré des acteurs et des circonstances. Ces polarités ne sont en rien exclusives d'autres lignes de clivage en termes de revenus économiques, d'éducation, d'appartenances professionnelle, religieuse ou autre. Mais elles tendent à conférer à la compétition électorale son architecture. Le caractère composite des circonscriptions est un facteur qui a favorisé le repliement du débat politique sur le local, et à subordonner à celui-ci les alignements factionnels qui semblent prévaloir à l'échelle nationale. En même temps, ces polarités relativisent la pertinence des antagonismes que l'on met volontiers en avant. Ainsi, il existe de nombreuses passerelles entre sunnites et chiites à Torbat-e Jam, aussi bien dans la sphère matrimoniale et commerciale que dans celles de la religion et de l'éducation. Les chiites fréquentent les sanctuaires sunnites à l'occasion de certains rituels mystiques, enterrent leurs morts dans les mêmes cimetières, préfèrent que leurs enfants étudient le Coran auprès de maîtres sunnites dont la prononciation en arabe est jugée meilleure, et les envoient dans des écoles sunnites, localement plus réputées. Le facteur linguistique ne doit pas non plus être exagéré : tout turcophones qu'ils soient, les « Seldjoukides » de Qazvin affichent leur distinction par rapport aux Azéris, eux aussi turcophones, mais perçus comme « ottomans ».

Un autre point commun aux quatre circonscriptions a trait aux conditions d'homologation ou d'exclusion des candidats par le Conseil des gardiens de la Constitution, qui ont entraîné des incertitudes, des frustrations, des contestations, des recompositions, et ont contraint les uns – essentiellement les réformateurs – à soutenir des candidats d'une autre obédience que la leur, en fonction de critères locaux. Il va de soi que certaines de ces exclusions ont été inspirées par des considérations politiques de niveau national, à savoir la volonté des conservateurs, qui dominent le Conseil des gardiens de la Constitution, de maintenir à l'écart de la compétition

[23] **http://www.knp.ir/?sysid=1&newsid=10984** ; **http://kashannews.net/?p=41983**

autant de candidats réformateurs que possible. Ces derniers ont affirmé que 90 % d'entre eux avaient été éliminés à l'échelle nationale[24].

Mais hormis ces cas explicitement politiques, une partie des dossiers rejetés l'ont vraisemblablement été parce qu'ils ne répondaient objectivement pas aux critères requis par la loi, par exemple en termes de niveau d'éducation (voir ci-dessous).

Procédure de sélection des candidats aux élections

Selon l'article 28 de la loi électorale de 1985 révisée en 1999, relative aux élections législatives, les conditions d'éligibilité sont au nombre de sept :
1 – la foi et l'obéissance pratique à l'islam ;
2 – être de nationalité iranienne ;
3 – la loyauté à la Constitution et au principe « progressiste » (*moteraghi*) du gouvernement du jurisconsulte (*velayat-e faqih*) ;
4 – être titulaire d'au moins un mastère ou de son équivalent universitaire ;
5 – avoir un casier judiciaire vierge ;
6 – être en bonne santé physique ;
7 – avoir au moins 30 ans révolus, et moins de 76 ans.
Il va de soi que les minorités – chrétienne, juive, zoroastrienne – sont exemptées de la première condition, mais leurs membres doivent être croyants et pratiquer leur propre religion. En outre, sans doute pour tenir compte des premiers députés de la république, révolutionnaires mais non forcément diplômés de l'enseignement supérieur, qu'il était délicat d'exclure du jeu électoral, il est dit qu'un mandat au Parlement équivaut à un grade universitaire, et que ce système d'équivalence est cumulable d'une législature à l'autre (le premier mandat équivaut à un baccalauréat ou une licence – bien des révolutionnaires de 1979, dans les provinces, n'étaient pas bacheliers – le deuxième à un mastère, etc.)
En ce qui concerne l'agrément des candidats, et selon l'article 48 de la loi électorale, le ministère du Renseignement, le procureur général, le bureau de l'enregistrement de l'état civil et Interpol sont saisis, et doivent se prononcer dans les cinq jours qui suivent la transmission de la liste des candidats par le ministère de l'Intérieur ou ses organes locaux.
Selon l'article 29 de la loi électorale, sont inéligibles les hauts responsables civils, militaires et même économiques de la république qui n'ont pas démissionné de leur fonction six mois avant le scrutin. Selon l'article 30, sont inéligibles à vie les serviteurs de l'ancien régime, les grands propriétaires terriens qui avaient accaparé de manière indue des terres « mortes » (*mavât*), c'est-à-dire en déshérence telles que des pâturages, les membres de partis et d'organisations illégaux, les « corrompus » et autres hérétiques.
Les candidats doivent recevoir la décision du ministère de l'Intérieur dix jours après la date limite du dépôt de leur candidature. Les autorités locales doivent transmettre les décisions ainsi prises par les différentes instances exécutives (*ejrai*) ou de la supervision (*nezarati*) au sein du ministère, dans les vingt-quatre heures. Les candidats refusés peuvent faire appel dans les quatre jours. La décision finale est rendue dans la semaine qui suit.
La sélection des candidats par le Conseil des gardiens de la Constitution se fait de façon parallèle, et n'a vraiment été mise en place qu'à partir de 1992. En 1991, le Conseil a élargi de son propre chef le champ de ses compétences en estimant que « la supervision des élections, selon le principe 99 de la Constitution, est de nature proactive (*estesvabi*) », ce qui signifie qu'il estimait pouvoir agir et intervenir en fonction de son expertise, et ce tout au long des étapes du processus électoral, de l'évaluation des candidatures à la prestation de serment des députés élus.
Avant cette date prévalait un silence, pour ne pas dire un consensus, sur la présélection des candidats, qui était limitée par rapport à ce qu'on a pu voir ensuite, bien qu'elle ait frappé les

[24] **http://fa.euronews.com/2016/01/19/iran-parliamentary-election**

membres du Mouvement de libération nationale de Mehdi Bazargan, figure historique de l'opposition nationaliste et islamique, et premier Premier ministre de la république. La présélection par le Conseil des gardiens de la Constitution n'est devenue massive qu'à partir de 2004, à la suite du mouvement étudiant de 1999 et de la victoire des khatamistes aux élections de 2000.
Aujourd'hui prévaut en définitive un double canal d'homologation. Le ministère de l'Intérieur « confirme l'aptitude » (*taid-e salahiyat*), le Conseil des gardiens de la Constitution accorde l'« obtention de l'aptitude » (*ehrâz-e salhiyat*). Autrement dit, le ministère de l'Intérieur vérifie que les conditions légales sont remplies par le candidat, le Conseil des gardiens de la Constitution lui décerne (ou non) un brevet de respectabilité et de légitimité à la fois révolutionnaires, républicaines, morales et religieuses. Selon l'article 4 de la loi électorale, la procédure ministérielle, qui s'enclenche cinq mois avant la consultation, peut se dérouler en l'absence de représentants du Conseil des gardiens de la Constitution.
Le Conseil des gardiens de la Constitution statue désormais de trois manières sur les dossiers de candidature : il les agrée ou les refuse en fonction de critères objectifs, ou encore les rejette parce qu'ils ne sont pas complets. Sur les quelque 12 000 candidats de 2016, 42% ont reçu l'agrément, 30% ont vu leur dossier incomplet rejeté, et 25% ont été refusés. Les 3% restant semblent avoir renoncé (voir **http://www.ebtekarnews.com/?newsid=32267**).

Il faut bien comprendre que, le plus souvent, les gens font acte de candidature pour des raisons locales qui ne se réduisent pas au débat factionnel national. Ils ne se font parfois aucune illusion sur leurs chances de succès dans les urnes. L'essentiel, à leurs yeux, est d'être qualifié comme candidat par le Conseil des gardiens de la Constitution, et de faire plus ou moins campagne pour se constituer un capital de reconnaissance sociale qu'ils jugent précieux pour leurs activités économiques, professionnelles, associatives ou religieuses. En bref, la participation à la course électorale est un élément de distinction sociale et contribue à la formation de la notabilité locale. C'est aussi de ce point de vue qu'on peut parler d'une logique censitaire de la République islamique : le cens exclut certes, mais il est en partie délimité par le bas, à l'initiative des acteurs locaux eux-mêmes.

Passons désormais en revue nos quatre circonscriptions pour repérer la logique sociale des pratiques électorales sous-jacente au scrutin législatif de 2016.

Kashan/Aran/Bidgol

La circonscription de Kashan/Aran/Bidgol a pour épicentre la ville de Kashan qui s'enorgueillit de sept mille ans d'histoire, de ses origines *alavi* – les premiers affidés d'Ali, qui s'y sont réfugiés dès son assassinat –, de sa réputation de « maison des croyants » (*dârol momenin*), de la beauté de ses monuments – dont le mausolée d'Aboulolo, le meurtrier du calife Omar, désormais interdit de visite par souci de rapprochement interconfessionnel (*taqrib*), et transformé en quartier général des forces de l'ordre – et de la richesse de sa tradition artisanale. Du point de vue de l'économie, Kashan a bénéficié d'investissements industriels à partir de la fin des années 1980, dans quinze zones où s'activent environ 30 000 ouvriers, notamment dans la sidérurgie, l'industrie automobile, le tissage et la fabrication de l'eau de rose ; de la construction d'un aéroport dont l'utilité a pu laisser perplexe jusqu'en juin 2016, date à laquelle ont été ouvertes deux lignes aériennes avec Mashhad et l'île de Kish ; de l'ouverture

Carte 2
Sites étudiés

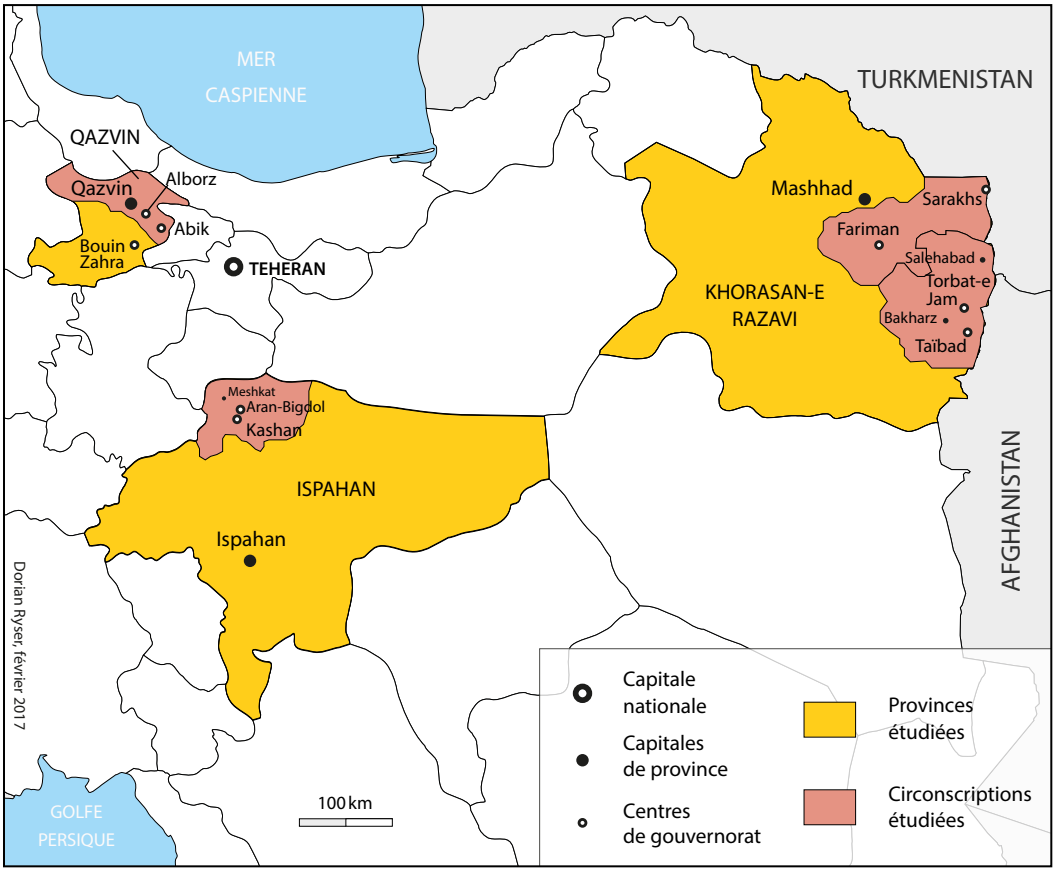

d'une autoroute reliant la ville à Qom, bien que le trafic automobile ne la justifiât pas ; de la fondation d'une université. Et elle dispose d'un potentiel touristique réel. En un mot, elle n'est plus la belle endormie qu'elle était encore dans les années 1970. Socialement, la ville est plutôt conservatrice, au point qu'il est quasiment impossible pour une femme d'y circuler sans porter le tchador, la forme la plus traditionnelle du voile, étant entendu qu'il s'agit d'une tradition inventée au XX^e^ siècle ; au point aussi que l'actrice Fatemeh Motamed Arya a été insultée et très fraichement accueillie lors d'un débat à propos du film *Yahya sokout nakard* (Yahya n'a pas choisi le silence), pendant l'hiver 2015-2016, à l'approche des élections, au motif que les activités de « cabaret » (*lahvo la'eb*) n'étaient pas les bienvenues dans la cité-« maison des croyants ».

En ce qui concerne la religion, les choses sont plus compliquées. D'un côté, des clercs d'orientation conservatrice dominent la vie politique et sociale de la ville, mais ils s'étaient engagés très résolument dans la mobilisation révolutionnaire en suivant l'imam Khomeyni, dès les années 1960. Aujourd'hui encore, ils détiennent des responsabilités au sein des institutions de la république : l'ayatollah Emami Kashani, notamment, est membre du Conseil des gardiens de la Constitution depuis 1981. D'un autre côté, le clergé de Kashan doit composer avec le dynamisme des *heyat*, qui ont toujours le dernier mot en cas d'antagonisme et qui peuvent véhiculer des

expressions hétérodoxes de la dévotion. C'est le cas des performances de *taziyeh*[25], très réputées et pas toujours bien vues du clergé. C'est aussi celui du chanteur Javad Zaker, originaire de Khoi, et donc turcophone, qui, dans les années 1990, s'est affirmé comme une véritable idole dans le répertoire des louanges religieuses (*maddahi*) à la tête d'un groupe kashani, les Fous de Hussein (*divânegân-e Hossein*), dont les membres se produisaient torse nu dans les *heyat* du pays, portaient des colliers de chien et aboyaient pour signifier leur servilité à l'égard de l'imam Hussein, au milieu d'une foule de jeunes hommes qui se frappaient rituellement la poitrine dans une ambiance digne d'une boîte de nuit, Dieu pardonne cette comparaison[26] ! Seyyed Javad Zaker avait un style de coiffure et de vêtements qui faisaient fureur dans son public. Atteint d'un cancer de la gorge, il perdit ses cheveux, et ses admirateurs n'hésitèrent pas à se tondre le crâne et à porter les mêmes couvre-chefs que lui. En 2006, sa mort donna lieu à une immense émotion en dépit des restrictions imposées par les autorités lors de ses funérailles, notamment l'interdiction de l'inhumer dans le mausolée de Qom. Aujourd'hui, dans le cimetière d'Abou Hossein de Qom, sa tombe reste très fréquentée par ses admirateurs. Javad Zaker a complètement renouvelé le genre des louanges, en y introduisant des *tempi* et des arrangements, en inventant des paroles, en recourant au chant choral, en développant une gestuelle provocante et un art de la scène, en combinant cette forme de dévotion avec des effets de mode juvénile. Ses performances ont été interdites dans de nombreuses villes, notamment à Téhéran, ce qui aurait été impensable à Kashan. Son héritage s'y perpétue d'ailleurs grâce à ses amis, tels que Haj Reza Helali, Seyyed Ali Momeni, Karbalai Hamid Alimi, Javad Moghaddam[27]. Le champ religieux de la circonscription oscille ainsi entre une société civile dévotionnelle volontiers frondeuse et innovante, constituée de réseaux et de *heyat*, et une institution cléricale résolument conservatrice.

La figure tutélaire de cette dernière a été l'*imam jomeh*[28] représentant du *velayat-e faqih*[29], l'ayatollah Seyyed Mehdi Yasrebi nommé par l'ayatollah Khomeyni au cours de l'été 1979, qui fut le véritable chef politique de la ville jusqu'à son décès, en 2006. Il y affirma son autorité dans le jeu électoral, mais aussi dans le développement du chef-lieu, les intérêts d'Aran, l'agglomération concurrente, dussent-ils en souffrir, et ceux des riches en profiter[30]. C'est ainsi qu'il s'employa à faire passer une autoroute par Kashan, qu'il se préoccupa de la construction d'une cité universitaire, qu'il améliora la desserte en eau potable. Le malheur voulut que son fils fût de sensibilité réformatrice, ce qui ne le désignait pas comme successeur, toute considération républicaine mise à part. Toujours est-il qu'Ali Khamenei, le guide de la révolution, nomma lui-même Abdolnabi Namazi comme nouvel *imam jomeh*, fait inhabituel pour une ville secondaire comme Kashan. Peut-être voulait-il tout simplement faire valoir sa prééminence après vingt-

[25] Littéralement le *tazyeh* désigne le deuil, et par extension la célébration, la mise en scène théâtrale et commémorative de la mise à mort de l'imam Hussein, qui s'accompagne d'une lamentation autour de la triste errance de sa famille.

[26] **http://www.aparat.com/v/8WPpg**

[27] **https://www.youtube.com/watch?v=MOrnL8DyGcA**

[28] Chef de la prière du vendredi.

[29] Le gouvernement du jurisconsulte (le guide de la révolution).

[30] Voir les déclarations de l'ancien ministre des Mines, Hossein Mahlouji : **http://kashanonline.ir/index.php/special/item/5467-1395-2016**

cinq ans d'un leadership local mis en place par l'imam Khomeyni, ou éviter l'enclenchement d'une situation conflictuelle entre plusieurs prétendants, ou encore favoriser une conception de l'islam plus républicaine et politique que celle, plus ritualiste (et affairiste), qu'incarnait l'ayatollah Seyyed Mehdi Yasrebi. Il revint donc à Abdolnabi Namazi de prendre en main les scrutins à partir de 2006. Mais ses ressources politiques et sa légitimité locale étaient moins grandes que celles de son prédécesseur, peut-être en raison même de sa désignation par le guide de la révolution. Il est par exemple révélateur qu'il y ait eu en 2007 deux prières de fin de ramadan (*fetr*), célébration pourtant dédiée à l'unité des musulmans ! Quoi qu'il en soit, les réseaux de l'ayatollah Yasrebi sont restés en place, et en partie fidèles à son fils qui, depuis de nombreuses années, œuvrait à ses côtés. C'est moins la contestation politique de Téhéran ou du guide de la révolution qui est ici en cause que l'autonomie de Kashan et sa prospérité, selon une logique de différenciation des provinces et de leur chef-lieu que l'on enregistre à l'échelle du pays, sans que l'intégrité de celui-ci soit remise en question pour autant.

La nouvelle donne locale a ouvert une fenêtre d'opportunité aux Aranis qui, en 2012, sont parvenus à faire élire l'un des leurs député de la circonscription, en recueillant 12 000 voix à Kashan (sur 49 000), et en profitant de la division, au sein de la droite, entre les conservateurs et les ahmadinejadistes. En 2016, les conservateurs de Kashan et d'Aran se sont entendus sur un candidat commun, Seyyed Javad Sadatinejad, lui aussi originaire d'Aran, pour éviter l'élection du candidat du Front de la résistance (*jebeh-ye paidari*), de sensibilité ahmadinejadiste. Sadatinejad a été élu. Au-delà des orientations factionnelles, l'objectif de ces manœuvres était de dégager un compromis entre les intérêts administratifs et fonciers de Kashan et ceux de sa concurrente, dans le respect de la prééminence historique de la première, et avec l'ambition de s'émanciper de la tutelle d'Ispahan en devenant une nouvelle province à part entière, rêve qu'aurait compromis un éventuel rattachement d'Aran à la province de Qom que réclamaient certains de ses habitants, irrités par l'hégémonie de Kashan.

Le véritable enjeu de la consultation électorale est donc la reproduction de la classe dominante kashanie et de son monopole de l'exercice du pouvoir à l'échelle locale, fût-ce au prix de quelques concessions électorales ; il signifie la garantie de ses projets économiques, fût-ce au prix de la surexploitation de la main d'œuvre ouvrière, y compris féminine et enfantine[31] ; la poursuite de son enrichissement à la faveur de la libéralisation économique, fût-ce sous le couvert des coopératives, du « quatrième secteur »[32] et de la bienfaisance ; la permanence de son accès au crédit bancaire, fût-ce en oubliant de rembourser les prêts consentis ; le maintien de son contrôle des filières d'importation d'Inde et de Chine de la matière première nécessaire au tissage, fût-ce au prix de la contrebande et de la fraude. Le mot clé en la matière est l'« autochtonisme » (*boumigarai*). La réalité crue en est la permanence de l'ascendant d'un nombre circonscrit de familles notabiliaires bien après la césure révolutionnaire, à commencer par celle des Yasrebi.

[31] Z. Karimi, « Hozour-e mohâjerin-e afghâni dar san'at-e farsh-e dastbâf-e kashan » (la présence de l'immigration afghane dans l'artisanat du tapis à Kashan), *Goft-o-gou*, n° 50, 1386/2007, pp. 99-117.

[32] La Constitution de 1979 distinguait le secteur public, le secteur privé et le secteur coopératif de l'économie iranienne. La libéralisation économique et les privatisations, à partir des années 1990, ont donné naissance à un « quatrième secteur », à l'interface des secteurs public, coopératif et privé. Voir F. Adelkhah, *Les Mille et une frontières de l'Iran. Quand les voyages forment la nation*, Paris, Karthala, 2012.

Torbat-e Jam/ Taïbad/Salehabad/Bakharz

Dans la circonscription de Torbat-e Jam/Taïbad/Salehabad/Bakharz, Jalil Rahimi Jahanabadi a été élu sous la bannière d'une alliance dite Jendehpil, par référence au mystique Sheikh Ahmad Jami dit Jami le Jendehpil (le Sage) (1048-1141), qui repose dans le sanctuaire de la ville. Il est sunnite, reconstructeur, président de l'université – iranienne – libre (*dâneshgâh* âzad) à Kaboul, et à ce titre héraut du *taqrib*, le rapprochement interconfessionnel entre sunnites et chiites. En soi, la victoire d'un sunnite n'a rien de surprenant puisque ceux-ci sont majoritaires dans la circonscription, comme nous l'avons déjà relevé, et contrôlent le conseil municipal de la ville. Mais le déroulement de la campagne électorale montre aussi que la logique confessionnelle n'a pas été l'alpha et l'oméga du scrutin. Certes, les chiites, dans leur majorité, auraient préféré voter pour le député sortant, Gholamreza Asadollahi, conservateur et chiite, en faisant passer leur obédience religieuse avant leur éventuelle préférence factionnelle : de nombreux réformateurs et reconstructeurs semblent s'être prononcés en sa faveur, au moins jusqu'à trois jours du scrutin. Cette propension s'inscrit dans un contexte que l'on pourrait interpréter en termes de domination des élites et des institutions chiites sur la région. Le gouverneur et le préfet sont chiites, et les sunnites sont *de facto* exclus des forces armées et des forces de l'ordre : une gynécologue sunnite, qui fut présidente du conseil municipal de Torbat-e Jam et dont nous reparlerons, n'est par exemple pas agréée par la caisse de secours de l'imam, ce qui la prive d'un nombre non négligeable de patientes, qui ne seraient pas remboursées si elles la consultaient. En outre, la République islamique a construit un *mosalla* (le lieu des grandes prières) à l'entrée de la ville, comme pour mieux le donner à voir tout en insistant sur l'extranéité de son pouvoir par rapport à la réalité sociologique de l'agglomération – même si, en réalité, de triviales considérations foncières expliquent sans doute ce choix.

Cependant, à y regarder de plus près, le facteur sunnite n'est pas en soi aussi significatif qu'on pourrait le penser : il dissimule une grande diversité sociale et pas mal de conflits politiques. La plus haute autorité religieuse sunnite de Torbat-e Jam est le *molavi*[33] Sharafeddin Jami al-Ahmadi, dit Haji Ghazi, l'*imam jom'eh* des sunnites de la ville, superviseur de leur tribunal civil en matière de droit personnel (*ahval-e shakhsiyeh*), administrateur héréditaire du mausolée de Jami le Jendehpil, réputé proche du guide de la révolution, et dont les pouvoirs sur les autres *molavi* de la circonscription ont été renforcés par la République islamique, quitte à les mécontenter, comme une partie de ceux de Taïbad. De surcroit le sanctuaire est honoré aussi bien par les chiites que par les sunnites. Les intérêts électoraux de son administrateur ont été balayés par ses coreligionnaires, en dépit de son autorité traditionnelle en la matière. Dans les sociétés tribales, et Torbat-e Jam relève de cette catégorie, les choix politiques reviennent en effet à ceux qu'on pourrait qualifier de grands électeurs, à savoir les autorités religieuses et/ou claniques. Or les choses ne se sont pas passées ainsi en 2016, ce qui témoigne d'une sécularisation de l'électorat sunnite, alors même que les élections, notamment depuis les municipales de 1999, ont renforcé leur particularisme en faisant du mausolée le haut lieu de leur mobilisation politique.

[33] Titre qui désigne les autorités religieuses sunnites.

A l'automne 2015, quelque huit cents personnes d'influence représentant les forces sociales et les quartiers, les *mahalleh* et les *mahalli*, se sont réunies pour confier à cent seize notables le soin de se prononcer en faveur d'un candidat unique de l'alliance Jendehpil, et de contrôler son action ultérieure en se constituant en « parlement régional » (*pârleman-e mahalli*) auquel il devrait rendre régulièrement compte. Les candidats reconstructeurs et réformateurs, généralement bien éduqués et rompus à l'action politique et administrative moderne, étaient à l'origine de cette initiative « civile » (*madani*), et plus particulièrement les militants du Parti de la participation de Mohammad Reza Khatami, le frère de l'ancien président de la République. Elle pouvait se réclamer de la recommandation du guide de la révolution faite aux candidats d'éviter les rivalités et les dépenses excessives pendant la campagne électorale, une préconisation dont nous avons déjà vu les effets avec la formation d'une coalition conservatrice entre les élites de Kashan et d'Aran-Bidgol, à laquelle les candidats eux-mêmes sont d'autant plus sensibles que leurs moyens financiers sont limités et qu'ils ont tout intérêt à mutualiser les coûts. De désistements en refus d'agrément de la part du Conseil des gardiens de la Constitution, seuls quatorze candidats – dont une femme – sur dix-huit inscrits initialement, tous sunnites, se sont présentés devant les grands électeurs de l'alliance Jendehpil.

Les vingt-trois candidats chiites qualifiés par le Conseil des gardiens de la Constitution (sur trente-sept ayant déposé un dossier) ont quant à eux fait campagne indépendamment de cette coalition, cinq d'entre eux tenant la corde. Encore une fois, les faits parlent d'eux-mêmes. Si la logique confessionnelle avait été décisive, les chiites auraient fait bloc derrière un seul pour essayer de tenir en échec les candidats sunnites. Espoir qui eût été d'autant plus fondé que le *molavi* Jami s'était enfermé dans un silence obstiné et ne se prononçait pas pour le candidat sunnite que les grands électeurs de l'alliance Jendehpil avaient désigné. Et pour cause : ils avaient écarté son propre fils en le reléguant au deuxième rang !

Si le facteur confessionnel n'aide pas à comprendre le résultat des élections, quelles autres logiques s'avèrent-elles plus pertinentes ? La première mérite d'être rappelée bien qu'elle soit, ou parce qu'elle est, aveuglante : celle du genre. Les grands électeurs et leurs huit cents mandants ne comptaient qu'une infime minorité de femmes. La seule candidate à la candidature, la gynécologue Houran Ahmadi, fort réputée dans sa profession, l'une des premières femmes sunnites médecins, ancienne élue du conseil municipal, n'a pas recueilli une seule voix, en dépit de l'argument choc de sa pré-campagne : « J'ai mis vos enfants au monde », sous-entendu vous me devez quelque chose, ou vous pouvez me faire confiance. Il faut néanmoins remarquer que les élections donnent aux femmes, y compris sunnites, des opportunités d'influer sur la vie de la cité, dans la mesure où elles se montrent très actives dans les fronts de soutien aux candidats et où elles sont fréquemment élues dans les conseils municipaux.

Un autre point doit être souligné : l'ambition personnelle des candidats, à laquelle s'ajoutent les aléas de leur qualification. Nombre d'aspirants ont finalement préféré tenter leur chance ailleurs, certes en fonction du facteur confessionnel – des chiites de Torbat-e Jam ont jugé d'autres circonscriptions plus prometteuses, notamment celle de Mashhad, qui comporte plusieurs sièges – mais aussi pour d'autres raisons. Le Conseil des gardiens de la Constitution a déstabilisé ou bloqué plusieurs candidatures importantes, indépendamment du facteur confessionnel. Ainsi, le député sortant, le chiite Gholamreza Asadollahi, a été dans un premier

Tableau 5
Nombre de femmes élues aux élections législatives iraniennes 1980-2016

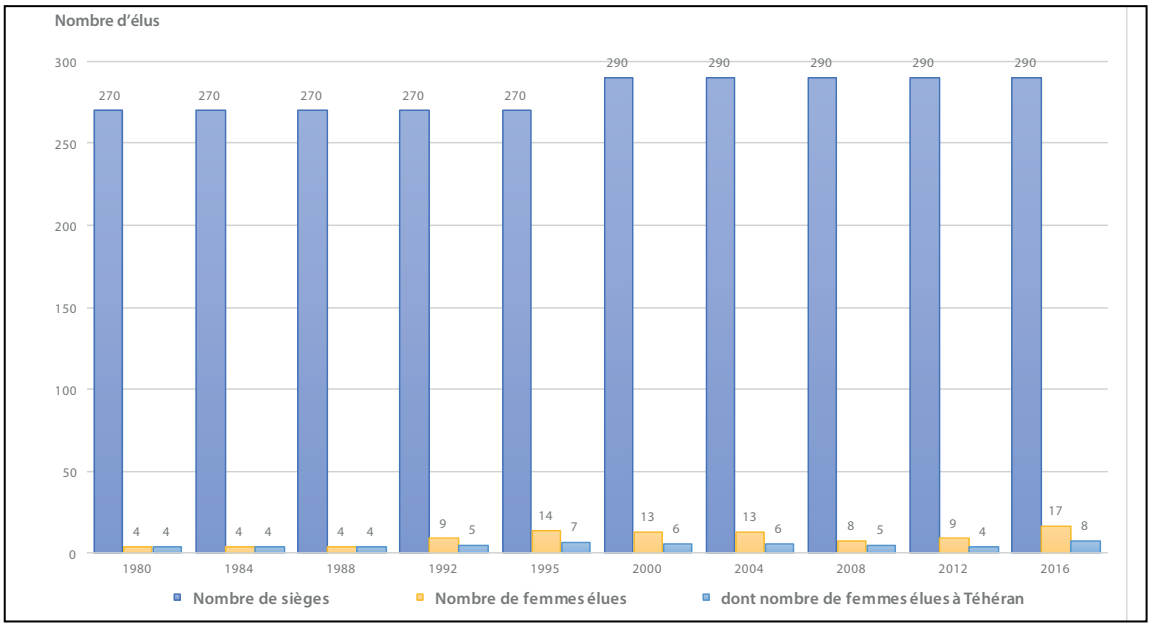

temps débouté, et repêché *in extremis*[34]. Hossein Saljoukhi qui, tout en étant chiite, a joué un rôle déterminant dans la convocation des huit cents personnes d'influence de l'alliance Jendehpil chargées de désigner leurs grands électeurs, et qui aspirait à la candidature, n'a pas été qualifié par les gardiens de la Constitution. L'autochtonisme (*boumigarai*) a joué, parfois à l'encontre de l'obédience confessionnelle : la visite, en pleine période électorale, du *molavi* Abdolhamid de Zahedan semble avoir indisposé les sunnites de Torbat-e Jam qui en récusaient tout magistère politique.

Au fil des différentes séquences du processus électoral, l'instance microlocale, *mahalli* ou *mahalleh*, a été décisive, et c'est un point sur lequel il faut insister. En effet, la catégorie du sunnisme subsume une hétérogénéité humaine et historique qui caractérise le territoire de la circonscription de Torbat-e Jam. Dans un contexte pluriséculaire de mouvements de populations, celle-ci comprend, par exemple, et de manière non exhaustive : des Hazaras sunnites, dits *Aimak* (distincts des *Barbari* de Fariman, qui sont des Hazaras chiites ayant fui, comme eux, les persécutions d'Abdurrahman à la fin du XIX^e^ siècle) ; d'autres Hazara sunnites, dits *Nedai*, installés dans un quartier qui porte ce nom à Torbat-e Jam, agriculteurs dans leur grande majorité, et dont était issu Soulatolsaltaneh, le leader de la dernière grande révolte tribale du Khorassan, en 1941[35] ; des Turkmènes, originaires d'Ouzbékistan ou du reste de l'Asie centrale, installés après que les Qajar ont perdu Herat en 1857 ; les *Jat* ou *Fiuj*, venus d'Inde, une caste de musiciens et de danseurs (*motreb*), de luthiers, d'artisans – notamment spécialisés dans la fabrication des outils agricoles – et de barbiers, dont la réputation de bagarreurs est bien établie ; les *Marvi*, originaires de Merv, venus sous les Qajar, au XIX^e^ siècle,

[34] **http://www.yazdfarda.com/news/1394/11/117207.html**

[35] Les descendants de Soulatolsaltaneh sont actifs dans les affaires, dans la ville douanière de Dogharoun/Islamqalat, et habitent de part et d'autre de la frontière irano-afghane.

et installés dans différents bourgs tels que Kalateh, Mahmoudabad ou Langar ; les *Ghoulha*, de tout temps intermédiaires incontournables du commerce sur la route de la soie, résidant dans la ville de Jam ; les *Bohlouli*, probablement réfugiés climatiques lors de la sécheresse de 1968 dans la région de Birjand et de Zabol, aujourd'hui agriculteurs autour de Balajam, à quarante kilomètres de Torbat-e jam ; les *Dorbiha*, charpentiers et forgerons, venus d'Inde sous Nader Shah (1688-1747), également musiciens, comme les *Fiuj*, mais qui eux sont respectés et se produisent sur scène aux quatre coins du monde ; les *Gharai*, composés de deux groupes, les *Ali Baloutch* et les *Gorgali*, réputés très violents ; enfin, à tout seigneur tout honneur, les *Khojeh* ou *Khajeh*, la plus grande tribu (*ill* ou *tâyefeh*, qui renvoie à l'idée de clan) ou famille de Torbat-e Jam, qui prétendent être les descendants du cheikh Jami dont ils auraient propagé l'éthique mystique en Afghanistan, en Asie centrale et en Inde. Ce sont les plus grands propriétaires terriens de la région, enrichis par leurs potagers, leurs vergers, et la culture, plus récente et hautement spéculative, du safran, qui ont investi leur rente foncière dans le commerce – ils sont installés à l'ouest de la ville de Torbat-e Jam et en contrôlent les principaux passages marchands et le négoce transfrontalier – et dans l'éducation supérieure de leurs enfants.

En règle générale, ce sont bel et bien les *Khojeh*, ou *Khajeh*, ou *Ahmadi*[36] qui sont à la manœuvre électorale, tant à l'échelle municipale que lors des scrutins législatifs, et qui en récoltent les fruits sous la bannière de l'alliance Jendehpil. Ils sont les principaux maîtres d'œuvre du vote, mobilisant et coordonnant les autres forces sociales et contribuant à arbitrer le jeu factionnel. Leur éducation moderne leur permet de tirer le meilleur parti des institutions de l'Etat et des compétitions politiques que celui-ci organise. Réciproquement, l'Etat s'est appuyé sur eux pour s'implanter dans les provinces, quitte à servir leurs intérêts et leurs ambitions en en décuplant le champ et les moyens d'action. La république a désenclavé les notables locaux en leur donnant les moyens de jouer au niveau national. Ce faisant, elle a néanmoins différencié les acteurs et compliqué la donne. En 2016, la victoire électorale de Jalil Rahimi Jahanabadi a marqué la montée en puissance d'intérêts différents, ceux d'élites agraires plus modestes, de professions libérales, d'enseignants, d'intellectuels, ou encore de *molavi* de Taïbad, soucieux de s'affirmer par rapport au mausolée de Torbat-e Jam, mais eux-mêmes religieusement et politiquement divisés – autant d'*outsiders* qui ont affirmé leur autonomie par rapport au *molavi* Sharafeddin, non sans se placer sous l'étendard de Jendehpil. A nouveau, on constate qu'à la logique foncière et notabiliaire, forte de la légitimité du terroir, se subordonnent les logiques factionnelles, confessionnelles, ethniques, linguistiques ou encore générationnelles, même si le jeu électoral suppose qu'elle compose avec ces dernières. Or la partie n'est pas achevée. Les *Khojeh* et le *molavi* Sharafeddin, dont la prééminence a été mise à mal par le scrutin de 2016, préparent leur revanche à l'occasion des prochaines élections municipales, lors desquelles l'influence du reste de la circonscription, notamment de Taïbad, ne pourra pas s'exercer.

[36] Les *Khojeh* ou *Khajeh* portent généralement le patronyme d'Ahmadi, avec de multiples préfixes, tels Sarvar Ahmadi, Jan Ahmadi, Nakhl Ahmadi, etc. Mais c'est bien l'identification au cheikh Jami qui prévaut et permet de distinguer entre les faux *Ahmadi*, allogènes, et les vrais *Ahmadi*, autochtones.

La principale particularité de cette circonscription de Torbat-e Jam réside dans son caractère frontalier, à la fois du point de vue de son économie politique, avec le rôle du commerce international, voire des trafics en tous genres, et de l'histoire pluriséculaire de son peuplement. Le trait saillant en est l'imbrication des appartenances et des intérêts catégoriels qui, loin de fragmenter la société politique, nécessite des négociations et des complémentarités permanentes sur lesquelles frémit le chaudron électoral de la République islamique.

Fariman/Sarakhs/Ahmadabad/Razaviyeh

La circonscription de Fariman/Sarakhs partage avec celle de Torbat-e Jam ce caractère frontalier. La ville de Fariman elle-même est en relation pour ainsi dire directe avec l'Afghanistan. D'une part, elle a accueilli, comme nous l'avons déjà vu, des Hazaras chiites, aujourd'hui dénommés *Barbari*, à la fin du XIXe siècle[37]. D'autre part, elle est connectée à l'Afghanistan par la grande route qui relie Mashhad, Torbat-e Jam et Islam Qala, mais aussi par les pistes montagneuses des contrebandiers. Le trafic de drogue a donné à ce commerce transfrontalier une tournure dramatique : des exécutions publiques ont eu lieu à plusieurs reprises sur la place centrale de la ville. En revanche, l'immigration afghane y est très limitée, soit que les immigrés soient « invisibilisés » et confient leurs enfants à des familles iraniennes auxquelles ils sont matrimonialement alliés, comme à Torbat-e Jam, soit que les Barbari s'emploient à les tenir à distance, quitte à les dénoncer aux autorités, selon le principe consacré de la porte qu'on referme derrière soi.

La géographie humaine de Sarakhs, cité auréolée par le passage qu'y fit le huitième imam et par les maîtres mystiques qui y enseignèrent, ainsi que par son rôle commercial ancestral sur la route de la soie, est très différente. L'exploitation de gisements de gaz depuis 1962, la montée en puissance de la ville depuis 1983 grâce à la mise en service de nouveaux puits, l'inauguration dès 1952 d'une raffinerie à Khangiran, distante d'une trentaine de kilomètres, la construction d'une voie ferrée et sa connexion avec les réseaux transcontinentaux asiatiques et européens en 1996, l'ouverture la même année d'une zone spéciale économique (à défaut d'une zone franche, dont Vaez Tabassi ne voulait pas entendre parler pour ne pas perdre le contrôle de la région au bénéfice du pouvoir central) ont suscité un afflux d'allogènes à partir des années 1980. Mais ce boom économique n'a pas apporté la prospérité à une population très déshéritée, qui subit une pénurie d'eau potable, une délinquance endémique et dont l'état de santé est préoccupant. Aujourd'hui, 55 % des habitants de Sarakhs seraient d'origine *zaboli*, un gros tiers d'origine baloutche, 10 % d'origine arabe. La langue turque y est d'un usage courant, aux côtés du persan. Un tiers de la population serait sunnite, à la différence de celle de Fariman, ville essentiellement chiite, où continue de régner la mémoire de l'ayatollah Morteza Motahhari (l'une des figures centrales de la révolution iranienne, assassiné dès le printemps 1979 par le groupe Forqan), même si sa famille n'occupe pas de

[37] L'ethnonyme *Barbari* ne doit pas prêter à confusion : il reprend le nom d'un barrage, dans la province afghane de Ghazni, d'où provenait une partie de ces réfugiés fuyant les persécutions d'Abdurrahman.

position éminente localement[38]. A Sarakhs, l'autorité sociale se partage entre les *molavi*, les responsables religieux sunnites, et les *khan*, les grands propriétaires fonciers.

Le jeu électoral dans la circonscription, qui englobe donc, notamment, les villes de Fariman et de Sarakhs, repose sur cette équation. Certes, la rivalité est réelle entre ces deux agglomérations principales, au point que l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le discours des candidats peut donner lieu à polémique. Mais des Sarakhsis peuvent voter pour un candidat farimani plutôt que pour un candidat de leur propre ville, par défiance à l'encontre de l'immigration *zaboli*, celle-ci fût-elle ancienne : les *Zaboli* sont volontiers accusés d'occuper la région et traités d'« Israéliens » ! Nous verrons que le farimani Hossein Ghazizadeh, figure éminente de la scène électorale depuis les années 1980, a fait son miel de ce sentiment. Par ailleurs, il faut compter avec la vigoureuse résistance transfrontalière de la paysannerie à l'Astan-e Qods. Dans le contexte de l'appréciation du foncier au lendemain de la révolution, son refus de se voir transformé en prolétariat agricole ou de déchoir au statut de métayers et de payer au *waqf* des redevances jugées excessives, constitue un élément clé de la mobilisation électorale à Sarakhs. Mohammad Ali Moghaddari en est l'inlassable cheville ouvrière, de scrutin en scrutin, avec sa « Charte de la résistance » (*manshour-e moghâvemat*), titre d'un livret qu'il a publié en 2001 et qui retrace l'épopée des paysans et des éleveurs face au puissant *waqf*.

Depuis les années 1980, la compétition législative, dans la circonscription, tend à se jouer à guichet fermé entre trois candidats : Seyyed Hossein Hosseini, proche des *châhdâr* (propriétaires des puits), et grand facilitateur de crédits bancaires en faveur de ses partisans, qui a été élu député en 2004 et 2008, alors qu'il était soutenu par l'Astan-e Qods ; le bien nommé Alireza Darogheh[39], de sensibilité conservatrice mais soutenant la ligne gouvernementale rohaniste, ancien colonel des forces de l'ordre, ingénieur, juriste et planificateur urbain, grand notable agraire sous l'ancien régime déjà, en tant que gestionnaire du système d'irrigation (*mirab*) ; Hossein Ghazizadeh, militant révolutionnaire, populiste, élu député en 1984 et 1988, ayant à son actif le creusement de plusieurs puits au mépris de la loi, en délicatesse avec le Conseil des gardiens de la Constitution, homme fort de la circonscription et enclin à recourir à des hommes de paille lorsqu'il se trouve interdit de candidature.

En 2016, c'est Ehsan Ghazizadeh qui a été élu, le demi cousin de Hossein Gahzizadeh[40]. Descendant d'une famille farimanie réputée, dont le patriarche se nommait Haji Raisi, un

[38] Morteza Motahhari est parti très jeune pour Qom, et s'est surtout illustré à Téhéran dans les années 1960-1970. Son frère Mohammad Taghi, élu député au lendemain de la révolution, n'a guère brillé à cause de son addiction aux narcotiques et a dû démissionner au bout d'un an. Son fils Ali, député conservateur de Téhéran, fondateur et tête d'une liste nationale dite « La voix du peuple » (*Sedâ-ye mellat*), vit dans la capitale et n'a plus guère de liens avec Fariman. Cette influence locale limitée de la famille Motahhari pourrait s'expliquer par ses origines afghanes, *herati* ou *zaboli*, selon les témoignages. Notons que l'ayatollah Motahhari n'est pas le seul dirigeant de la révolution iranienne d'origine afghane. Jalaleddine Farsi, qui a joué un rôle central, était lui-même afghan et n'a pu de ce fait maintenir sa candidature à l'élection présidentielle de 1980. Rappelons que le clergé chiite afghan vit aujourd'hui à cheval sur les deux pays.

[39] *Darogheh* signifie le chef ou le patron, en langue turque, et par extension, dans la région, ce terme est le patronyme des propriétaires ou des grands exploitants fonciers, tout comme *khan*.

[40] Le père de Ehsan Ghazizadeh est bien le fils de Haji Raisi, mais d'un second mariage, ce qui signifie que la grand-mère d'Ehsan n'est pas la même que celle de Hossein. Ce qui sans doute ajoute un élément important à la rivalité connue entre les cousins. C'est la mère d'Ehsan qui a introduit *maktab Narjes*, une école religieuse, le foyer du mahdisme, dans la ville.

herboriste fameux, il se présentait avec une étiquette ahmadinejadiste. Paradoxalement, des réformateurs ont soutenu Darogheh, le notable agraire, pour renvoyer dos à dos le candidat ahmadinejadiste et Hosseini, le candidat de l'Astan-e Qods, faute de pouvoir voter pour Hossein Gahzizadeh, le gauchiste populiste toujours interdit de scrutin par le Conseil des gardiens de la Constitution du fait de ses démêlés avec la justice ou de sa réputation sulfureuse.

La première chose intéressante, dans le cas de cette circonscription de Fariman-Sarakhs, est que l'appartenance familiale ne constitue pas un facteur surdéterminant : Hossein Ghazizadeh et Ehsan Ghazizadeh, tout cousins qu'ils soient, ou peut-être parce que cousins, ne sont pas du même bord politique et se détestent. Le second élément digne d'être relevé est que, simultanément, tout est affaire de famille, puisque ce sont trois lignées qui dominent électoralement la circonscription depuis des décennies, et que les électeurs portent leurs suffrages sur, ou contre, des patronymes, à commencer par celui de Ghazizadeh, quitte à confondre entre Hossein le populiste, Ehsan l'ahmadinejadiste, ou encore Seyyed Hassan Ghazizadeh, ministre conservateur de la Santé dans le gouvernement rafsandjaniste de Hassan Rohani, qui n'était pas lui-même candidat, mais dont l'aura a pu rejaillir localement sur ses cousins. Ainsi, des bulletins de vote mentionnant Hossein Ghazizadeh, dont la candidature avait été rejetée, ont été portés au crédit de son cousin Ehsan au moment du dépouillement, dans certains bureaux. « Ils sont de la même famille », m'a-t-il été répondu, comme je m'en étonnais. Comprenne qui pourra. Mais il en est qui ont très bien compris : les *khan* et les *darogheh*, c'est-à-dire les notables terriens, qui, après comme avant la révolution, tirent les marrons du feu électoral.

Qazvin/Alborz/Abyek

La dernière circonscription de notre corpus, celle de Qazvin, englobe deux autres agglomérations, correspondant aux gouvernorats d'Alborz et d'Abyek. La ville de Qazvin est elle-même le chef-lieu d'une nouvelle province, créée en 1997 sur des territoires relevant précédemment des provinces de Téhéran et de Zanjan. Comme toujours en Iran, la population est linguistiquement et ethniquement composite. Elle comprend entre autres des *Fars*, des Turcs, des *Tat*, des *Lor*, des Kurdes, des *Shahsavane*. Cette hétérogénéité renvoie à des péripéties historiques, telles que les déplacements de populations dont les Safavides étaient coutumiers. Le patrimoine architectural de la province est l'un des plus riches du pays. Mais Qazvin est aussi une cité industrielle en pleine expansion qui a bénéficié de la décentralisation et de l'interdiction de créer de nouvelles usines dans un périmètre de cent vingt kilomètres autour de Téhéran[41]. Elle est également un nœud routier important qui relie les quatre points cardinaux du pays. Socialement et culturellement, la province de Qazvin est dominée par le clivage entre son Nord, majoritairement persanophone, et son Sud, principalement turcophone.

[41] Qazvin est la deuxième province la plus industrielle du pays, après celle de Seman, au nord-est de la capitale.

Politiquement, l'homme fort de Qazvin est l'*hojjatoleslam* Ghodratollah Alikhani, que son fils Mohammad est venu seconder. Grand militant révolutionnaire, emprisonné à deux reprises, responsable de l'aide aux familles des détenus politiques qu'il assistait en leur redistribuant, outre de l'argent, des terres ou des terrains avant même la chute de l'ancien régime, responsable local du Comité de secours de l'imam et de la Fondation des martyrs, représentant du guide de la révolution auprès des forces de l'ordre, très impliqué dans la Croisade de la reconstruction – l'institution en charge du développement rural – Ghodratollah Alikhani a connu une éclipse après la disparition de l'imam Khomeyni, mais il est revenu sur le devant de la scène électorale à la faveur des élections législatives de 1996. Interdit de scrutin après la crise de 2009 pour avoir défendu avec fougue au sein du Parlement Mir Hossein Moussavi, l'un des candidats malheureux du premier tour de l'élection présidentielle et l'une des figures adulées du « mouvement vert »[42], il continue néanmoins d'exercer une influence décisive sur la circonscription, fort de ses états de service révolutionnaire et de ses liens personnels avec Ali Akbar Hachemi Rafsandjani – il a été son directeur de campagne lors des présidentielles de 2005 et il est son conseiller aux affaires parlementaires au sein du Conseil du discernement de la raison d'Etat (qui intervient en cas de conflit entre le Parlement et le Conseil des gardiens de la Constitution) – et de sa machine politique locale, y compris dans l'administration de la province. En 2016, les candidatures de Ghodratollah et Mohammad Alikhani ont été à nouveau invalidées par le Conseil des gardiens de la Constitution, ce qui ne les a pas dissuadés d'être très actifs sur le terrain en présidant à la constitution d'alliances autour de Hamideh Zarabadi, professeur d'université en ingénierie électrique et petite-fille de l'ayatollah Seyyed Jalil Zarabadi. Candidate réformatrice, elle a été élue et a contribué au reflux des conservateurs dans la province. Tout aurait donc dû aller pour le mieux dans le meilleur des mondes réformateurs possibles. Mais au sein du camp de Hamideh Zarabadi, un conflit n'a pas tardé à éclater entre la famille des Alikhani et celle des Ghasemi. Les premiers étant turcophones et les seconds *alamuti* et persanophones, une lecture simpliste pourrait imputer le différend au clivage linguistique. Et il est vrai que les Ghasemi ont pu appuyer Hamideh Zarabadi parce qu'elle était elle-même *alamuti*, et susceptible de mettre en cause l'hégémonie locale des Alikhani. Néanmoins, ce sont bel et bien des logiques politiques qui ont prévalu : la rivalité entre les perdants de la crise de 2009, tous plus ou moins rafsandjanistes et reconstructeurs, sinon réformateurs, et néanmoins en concurrence ; la compétition intergénérationnelle entre une vieille garde notabiliaire, qu'incarnait le long règne de Ghodratollah Alikhani, et une jeune garde de ghasemistes sympathisants du mouvement NEDA de Sadegh Kharrazi, rafsandjaniste ; la course aux emplois administratifs que crée la démultiplication des collectivités territoriales, dans le contexte de la décentralisation, de la professionnalisation thermidorienne[43] de la gestion de l'Etat, et de la montée en puissance du quatrième secteur de l'économie à la faveur de la prolifération des zones industrielles.

[42] **https://www.youtube.com/watch?v=DFiv361ycpQ**

[43] J.-F. Bayart, *L'Islam républicain. Ankara, Téhéran, Dakar*, Paris, Albin Michel, 2010, chap. 4, et « Thermidor en Iran », *Politique étrangère*, n° 3, automne 1991, pp. 701-714 ; J.-F. Bayart, F. Adelkhah et O. Roy, *Thermidor en Iran*, Bruxelles, Complexe, 1993.

Les lignes de fracture politique doivent souvent moins à une cohérence idéologique du jeu factionnel qu'à de telles contingences générationnelles. La famille Ghasemi et son réseau sont arrivés sur la scène alors que celle-ci était occupée depuis une trentaine d'années par une autre maisonnée. La nomination, par le gouvernement de Hassan Rohani, de Salar Ghasemi comme recteur de Qazvin lui a donné des ressources politiques dans un secteur clé de la république, celui de l'éducation, qui ont permis de contester le monopole des Alikhani. Les affinités factionnelles entre Hassan Rohani et Hachemi Rafsandjani à l'échelle nationale, dont on aurait pu penser qu'elles susciteraient la conciliation au niveau local, n'ont eu aucun effet. Les notions pertinentes pour comprendre le paysage politique de Qazvin sont donc bien, à nouveau, les maisonnées, les liens de clientèle (*râbeteh*), de parenté et de solidarité, les machines politiques et électorales. En revanche, l'idée d'autochtonisme (*boumigarai*) y est moins sensible que dans les circonscriptions frontalières de Torbat-e Jam et de Fariman, même si les Alikhani et les Ghasemi ont des origines locales différentes, turcophones et persanophones, et en jouent. L'enjeu du conflit, nous l'avons vu, est bien plus le contrôle des postes administratifs – la mainmise sur les avantages économiques ou politiques qui en découlent, à commencer par l'accès au crédit bancaire et aux terres de la ville et de sa région – que l'engagement idéologique – les deux protagonistes sont reconstructeurs rafsandjanistes.

C'est bien le silence assourdissant à ce propos qui frappe. Le dynamisme économique de la province de Qazvin a entraîné une urbanisation rapide et la prolifération de zones industrielles ou commerciales dont la maîtrise revient largement aux détenteurs du pouvoir politique local. Plutôt que de « mangeurs de terres » (*zaminkhâri*), on parle à Qazvin de « mangeurs de bourgs » (*roustâkhâri*) pour désigner dans les conversations les heureux bénéficiaires de cette spéculation foncière et immobilière. Les contentieux sont devenus si fréquents que le procureur de Bouin Zahra, la ville natale des Alikhani, dans le sud de la province, préconise l'organisation de stages de formation en droit foncier destinés aux magistrats44. En attendant, le banquet se tient entre deux maisonnées, l'une qui préside la table, l'autre qui lui dispute la préséance, et les législatives de 2016 n'ont pas élargi le cercle des convives.

En l'occurrence les Alikhani bénéficient d'un avantage comparatif. Outre leurs biens familiaux, ils jouissent du capital social constitué lors de leur engagement révolutionnaire. On se souvient que Ghodratollah Alikhani redistribuait des terres au bénéfice des familles des détenus politiques dès avant la chute de l'ancien régime, et qu'il a participé à de très nombreux projets d'aménagement rural dans le cadre de la Croisade de la reconstruction. Néanmoins, l'influence foncière des Alikhani transcende la césure révolutionnaire de 1979. L'histoire de leurs liens avec Hojabr Yazdani, qui fut l'homme fort de la monarchie à Hesar Kharvan, sur le plateau de Qazvin, et l'un des grands entrepreneurs de l'ère Pahlavi, est révélatrice. Arrêté par le gouvernement Azhari en 1978 pour détournement de fonds et accaparement foncier au détriment du domaine public, Hojabr Yazdani fut libéré dès le 10 février 1979 et s'exila au Costa-Rica, où il se consacra à l'élevage. Le *hosseinieh*[45]qu'il avait fondé dans les années 1970, et dans lequel il organisait des *taziyeh* réputés, n'a pas souffert longtemps de son départ.

[44] Voir **http://boinemrooz.ir/boin-news/boinzahra-news/1333/** et l'hebdomadaire *9 Day*, 33, 1390/2011.

[45] Lieu de dévotion dédié à l'imam Hussein.

Il est devenu un lieu de dévotion prisé de l'élite politique républicaine, en particulier des rafsandjanistes, voire des réformateurs, et sa famille a récupéré les terres qui lui avaient été confisquées après son départ au lendemain de la révolution. Il est probable que son entregent international ne soit pas étranger à l'implantation d'une usine de lait de Nestlé sur le plateau de Qazvin. Or Mohammad Alikhani, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Taban*, compte la compagnie Nestlé parmi ses annonceurs. Ce genre de coopérations, de collaborations, d'échanges de bons procédés, voire de collusions s'inscrivent dans la durée d'une longue histoire foncière et notabiliaire dont la révolution n'a pas interrompu le cours. Il n'est pas exclu que la prison ait pu être l'incubateur de tels liens (*râbeteh*) dans les années 1970 si l'on en juge par le parcours de Hojabr Yazdani, et plus généralement par la genèse de l'élite révolutionnaire à l'échelle nationale.

Conclusion

En 1997, Mohammad Khatami avait fait de la dénonciation des *râbeteh* et de l'exaltation de la société civile et de l'Etat de droit la thématique majeure de sa campagne. Force est de reconnaître que ses deux mandats présidentiels n'ont pas changé la donne, et de surcroît n'ont pas empêché le renforcement de la logique familiale et clientéliste au sein de la République islamique. On assiste même à sa perpétuation avec la montée des jeunes générations, notamment de la nouvelle vague des *basidji*, et à son institutionnalisation électorale.

La capacité de certaines grandes familles, telles que les Alikhani à Qazvin, les Yasrebi à Kashan, les Ghazizadeh à Fariman, les Ahmadi ou les Khajeh à Torbat-e Jam, à maintenir leur notabilité depuis plusieurs décennies, en dépit de la tourmente révolutionnaire et républicaine, et souvent grâce à la mobilisation plus ou moins critique ou distanciée des jeunes, est révélatrice de cette pesanteur. A y regarder de près, les différentes périodes de la république se sont avérées propices à la rémanence des liens particularistes. Malgré la ferveur nationaliste, la guerre contre l'Irak a renforcé l'autochtonisme à travers le culte des martyrs. Mais paradoxalement, le retour de la paix lui a été tout aussi propice par l'intermédiaire de l'ouverture du jeu électoral, les élections législatives de 1996 ayant été le tournant majeur en la matière, de la libéralisation économique, du développement du commerce transnational licite, informel ou illicite, de l'intensification des échanges migratoires avec le reste du monde, et notamment avec le Golfe, de l'épanouissement du quatrième secteur, de l'affirmation économique de certains *waqf*, à commencer par celui de l'Astan-e Qods.

Néanmoins, la prégnance de la logique des liens ne doit pas dissimuler des évolutions contraires. L'essor des *basidji new look*, qui n'ont plus grand chose à voir avec les mobilisés sur le front des années 1980, en est peut-être la manifestation politiquement la plus significative. Nationalistes, sincèrement dévoués à la famille du Prophète et en particulier à Hussein, prince des imams, affectant en toute humilité de se placer au service d'autrui selon l'ethos chevaleresque du *khedmat*, développant un compagnonnage viril à l'échelle de cercles restreints d'amitié, évoquant une sociabilité proche de la *fotuwwat* ancestrale ou aussi bien

du scoutisme, partageant une conception volontiers héroïque de la vie, contempteurs de la corruption de l'*establishment*, ces jeunes hommes, ou ces hommes jeunes, qui forment la deuxième génération de la république, font réseaux à l'échelle locale, régionale, voire nationale, sont de plus en plus actifs et influents dans la société civile, dans les affaires et dans le jeu électoral, tout en incarnant une logique de liens qui ne se réduit pas au localisme et à ses enjeux fonciers ou familiaux traditionnels, et se réclame plutôt de la préservation du système (*maslahat*) et de son honneur (*âberou*).

Cette tension entre la rigidité du discours idéologique et révolutionnaire d'une part, et la fluidité des liens de tous ordres qui relient les acteurs d'autre part, explique le caractère paradoxal du système politique iranien : d'un côté, les factions ne cessent de se dénoncer mutuellement à grand renfort d'invectives ; de l'autre, elles se superposent et se recomposent en permanence, démontrant la fongibilité des appartenances et une propension aux compromis bénéfiques au nom de l'intérêt national, de l'« honneur du système » et du « bien du peuple ».

De même, la récurrence de la question foncière de part et d'autre de la césure révolutionnaire de 1979, dont les élections municipales et législatives sont la clef par les positions d'autorité politique et administrative locale auxquelles elles donnent accès, permet de rapporter la République islamique à une structure de plus longue durée que celle du régime politique et de ses phases successives : une structure ou configuration que l'on pourrait qualifier de « situation foncière », par référence à la « situation coloniale » ou à la « situation autoritaire » dont parlaient respectivement Georges Balandier et Guy Hermet. Mais sa permanence ne doit pas occulter les profondes transformations dont cette « situation foncière » a été l'objet depuis plusieurs décennies. Dès la fin des années 1950, la rente pétrolière a dévalué la rente foncière et rendu possible la révolution blanche du shah. Depuis les années 1980, la poursuite de l'urbanisation, la spéculation foncière et immobilière comme valeur refuge dans un contexte de dépréciation monétaire, l'industrialisation, le retour dans le jeu de la diaspora ont profondément changé la donne. Par exemple, les zones industrielles ou les terrains à bâtir sont devenus plus convoitables que les terres agricoles, qu'ils dévorent à belles dents. Le fait que Ghodratollah Alikhani, grand *khanzâdeh* (fils de *khan*) parmi les grands, insiste autant pour que les élus de Qazvin deviennent membres de la commission de l'Industrie au Parlement en témoigne. Les notables agraires sont par ailleurs aujourd'hui largement financiarisés par le biais de la bancarisation de la société. D'une part, les terre agricoles valent souvent moins par elles-mêmes que par l'accès au crédit qu'autorise leur propriété et la possibilité d'hypothéquer. D'autre part, ce sont désormais les banques qui sont les vraies grandes propriétaires terriennes du fait de ces hypothèques, mais aussi et surtout parce qu'elles ont elles-mêmes massivement investi dans le foncier, aussi bien urbain que rural.

L'analyse de quatre circonscriptions lors du scrutin législatif de 2016 nous conduit ainsi à plusieurs conclusions de portée générale.

En premier lieu, la centralité de l'enjeu foncier fait des élections municipales et législatives des échéances sans doute plus importantes pour l'avenir de l'Iran que les élections présidentielles.

En deuxième lieu, la République islamique est une « république au village » (*roustâ*), et sa compréhension suppose une ethnologie ou une anthropologie historique tout à fait comparable

à celle qu'a illustrée l'ouvrage fameux de Maurice Agulhon[46] : par le biais des élections, mais aussi par celui des tournées présidentielles qui étaient la marque de fabrique de Mahmoud Ahmadinejad, la République islamique est bien « descendue au village » et dans les terroirs démunis (*manâtegh-e mahroum*).

En troisième lieu, l'étude de la République islamique ne peut plus s'en tenir aux problématiques de l'islam politique ou de la lutte factionnelle entre réformateurs et conservateurs. Elle doit renouer avec la grande tradition sociologique, anthropologique et historique des années 1960-1970 qui mettait au cœur de ses préoccupations les transformations socioéconomiques, notamment le problème agraire.

En quatrième et dernier lieu, on voit bien que le principal défi que les autorités politiques iraniennes doivent relever est celui d'une clarification du statut du foncier, condition *sine qua non* de l'investissement. D'une part, parce que celui-ci suppose que les titres de propriété soient incontestables ; d'autre part, parce qu'il ne fait pas bon ménage avec un coût exagéré du foncier et de l'immobilier. Par ailleurs, le désastre environnemental dans lequel s'est enfoncé le pays doit beaucoup à l'opacité de la propriété foncière : si le changement climatique explique en partie les dramatiques pénuries d'eau auxquelles il est confronté, la multiplication des forages sauvages entre aussi en ligne de compte.

Alors que les pères fondateurs de la république quittent la scène les uns après les autres ou s'apprêtent à le faire, le spectre du « mouvement vert » de 2009 continue de hanter l'organisation de la vie électorale, parfois à distance du fait de l'exil d'une partie de ses animateurs, ou *in abstentia* à cause de l'assignation à résidence de ses deux leaders les plus éminents, Mehdi Karroubi et Mir Hossein Moussavi, eux-mêmes figures historiques de la révolution, dont l'élargissement semble trop compliqué à assumer, même si une partie du corps électoral persiste à le réclamer. La fin d'une génération n'est pas celle d'un système politique. Tout en renforçant les « liens » et les particularismes locaux – et sans doute parce qu'elles les nourrissent – les élections ont été les grands moments de la professionnalisation de la vie politique. Tout un chacun se plie à leur cycle, clercs et laïques, réformateurs et conservateurs, anciens ou nouveaux venus, hommes et femmes. Les élections sont le métronome de la vie politique : elles en donnent le rythme, sans pour autant donner la démocratie. Dans un ouvrage, Ghassan Salamé parlait, à propos du Moyen-Orient, de « démocraties sans démocrates »[47]. L'Iran serait plutôt un pays de démocrates sans démocratie.

[46] M. Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II*e République, Paris, Le Seuil, 1979.

[47] G. Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Fayard, 1994.

Annexe

Qui a gagné les élections législatives de 2016 ?

Les élections législatives se sont tenues le 26 février, pour le premier tour, et le 29 avril, pour le second tour.

Parmi les 12 123 personnes (dont 1 234 femmes[48]) qui ont déposé un dossier de candidature (dont 8 700 pour la première fois), 30 % ont vu leur dossier rejeté pour non-conformité, et 25 % ont vu leur candidature refusée. Les candidats refoulés en première instance peuvent introduire un recours, qui n'est pas voué à l'échec (d'autant plus qu'en 2016, le président Rohani a intercédé en leur faveur). En 2016, le Conseil des gardiens de la Constitution a ainsi « repêché » 1 500 candidats, et le pourcentage des candidats agréés s'est élevé à 55 % (soit 6 500), mais les désistements se sont avérés nombreux, et seuls 5 000 candidats se sont lancés dans la campagne. En définitive, leur nombre a augmenté d'un tiers environ par rapport à 2012, le Conseil des gardiens de la Constitution affirmant avoir agréé plus de candidats qu'en 2012[49].

La participation électorale est difficile à apprécier, dans la mesure où l'Iran ne dispose pas de listes électorales. Sont considérés comme électeurs les individus en âge de voter. Sur cette base, la participation électorale aura été de 61 %. Notons que l'on peut voter ailleurs que dans sa circonscription.

A l'issue du second tour, les réformateurs se sont autodéclarés vainqueurs du scrutin, avec 133 sièges sur 290 (95 gagnés au premier tour, 38 au second) contre 125 conservateurs et 26 indépendants, selon le décompte de l'AFP. Même si le scrutin a incontestablement conforté la position du président Hassan Rohani, au demeurant moins « réformateur » que « reconstructeur », et marqué un recul parlementaire des conservateurs, ces résultats ne sont pas aussi limpides qu'il y paraît. D'autres observateurs ont avancé une répartition différente des sièges entre les courants politiques. Surtout, aucun des camps en présence n'est aussi homogène que ne le laissent entendre les catégories génériques de « conservateurs », « réformateurs » ou « reconstructeurs ».

La grande alliance des conservateurs (*ossoulgara*) était composée des courants suivants :

– le Front de la résistance (*paidari*) de l'ayatollah Mesbah Yazdi, longtemps considéré comme proche de Mahmoud Ahmadinejad ;

[48] Contre 428 aux élections de 2012, soit trois fois plus. Il s'est agi du nombre le plus élevé de candidates jamais enregistré. Il s'explique notamment par une très belle campagne médiatique sur Aparat, la plateforme de partage de vidéos la plus populaire en Iran (« Campagne pour changer l'image masculine du Parlement », *taghyr chehreh-ye mardâneh majles*), lancée par le Kanoun (le foyer) des femmes iraniennes (*kânoun-e zanân-e irani*), contestant la sous-représentation des femmes au sein du Parlement, et exigeant 50 sièges sur 290. Initiative autonome de femmes, comme celle de la « Campagne un million de signatures », au début des années 2000, la « Campagne pour changer l'image masculine du Parlement » a été largement soutenue par Shahindokht Mollaverdi, le conseiller du président de la République aux Affaires des femmes et de la famille(voir **http://ir-women.com/spip.php?article11215**et **http://iran-newspaper.com/Newspaper/MobileBlock?NewspaperBlockID=107477**).

[49] **http://www.ensafnews.com/21042**

– le parti des Motalefeh (Constellation islamique) de Mohammad-Nabi Habibi, traditionnellement bien implanté dans les milieux du bazar et de la chambre de commerce et d'industrie ;

– l'Assemblée des dévoués de la République islamique (Isârgarân) de Hossein Fadai ;

– l'Assemblée des disciples de la révolution islamique (Rahpouyân) d'Alireza Zakani ;

– le Front des partisans de la ligne de l'imam et du guide (Payrovân-e khat-e emam va rahbari) de Mohammad Reza Bahonar ;

– divers groupes, gravitant autour de la Société du clergé combattant, que préside l'ayatollah Movahhedi Kermani, et de la Société des enseignants, que dirige l'ayatollah Mohammad Yazdi.

La Voix du peuple (Sedây-e Mellat) d'Ali Motahari relève de la mouvance conservatrice, mais n'a pas fait partie de l'alliance des *ossoulgara*.

Du côté gouvernemental, le porte-parole du cabinet, Mohammad-Bagher Nobakht, dirigeait la liste du Parti de la modération et du développement (Hezb-e Etedâl va Tose'eh), et d'autres rohanistes conduisaient la liste du Front de la modération et de la rationalité (jebheh-ye Etedâlo aghlâniyat), formé au lendemain de l'élection à la présidence de la République de Hassan Rohani.

Les réformateurs se reconnaissaient dans vingt et un groupes, dont les plus importants étaient :

– le Front de la participation (Mosharekat) de Mohammad Reza Khatami, le frère de l'ancien président de la République ;

– le Parti de la confiance nationale (Etemad-e Melli) de Mehdi Karroubi, assigné à résidence depuis 2011 ;

– l'Organisation des Moujahedin de la révolution islamique (Mojahedin-e enghelab-e elami) d'un groupe de militants et d'intellectuels, tels que Mohsen Armin, Mostapha Tajzadeh, Mohammad Salamaian, Behzad-e Nabavi, groupe issu d'une coalition formée au lendemain de la révolution et qui très vite s'était donné pour tâche de combattre les libéraux, liés au gouvernement provisoire de Mehdi Bazargan, et le premier président de la République, Abolhassan Bani Sadr ;

– l'Association des clercs combattants (Majma'-e Rohaniyoun-e mobarez), fondée par Mehdi Karroubi, en 1987, avec l'accord de l'ayatollah Khomeyni, par scission au sein de la Société du clergé combattant ;

– le Parti des reconstructeurs (Kargozâran), dont le secrétaire général est l'ancien maire de Téhéran Gholamhossein Karbastchi ;

– le Parti islamique du travail (Hezb-e eslami-ye kar) de Abolghasem Sarhadizadeh

– l'association rassemblant les réseaux sociaux qui avaient soutenu le « mouvement vert », en 2009 (Râh-e sabz-e omid) ;

– le Parti de la démocratie (Mardomsâlari) de Mostapa Kawakebian ;

– le Parti de l'alliance du peuple iranien (Ettehâd-e mellat), fondé juste avant les élections, et dont le secrétaire général est Ali Shakouri Rad ;

– le Parti de NEDA (selon le sigle de la Seconde génération de la révolution : Nasl-e dovvom-e enghelab) de Sadegh Kharrazi (ancien ambassadeur d'Iran à Paris) ;

– la mouvance des organisations estudiantines Daftar Tahkim (Bureau de la consolidation) et Advar-e Tahkim, très affaiblies depuis la répression de 2009.

En pratique, toutes ces structures se concertent, se superposent… ou se déchirent lors de l'établissement des listes ou de la constitution des alliances (ou coalitions), soit à l'échelle nationale soit à l'échelle locale. Ainsi, les « réformateurs » n'ont pas cessé de multiplier des conseils et autres organes de planification des élections au niveau national pour former des listes – les plus importantes ont été celle de l'Espoir (Omid) et celle du Courant de la modération et de la réforme (Eslâh va etedâl), à l'initiative du Haut conseil de la planification des élections institué par l'Alliance d'envergure (farâgir) – et pour surmonter les conflits à la veille du scrutin. C'est au gré de cette ingénierie qu'ils ont pu se déclarer gagnants de l'élection. Mais cette victoire est souvent passée par le ralliement à des candidats conservateurs ou indépendants, ou encore par le soutien simultané à des candidats conservateurs et réformateurs, comme l'a fait le Conseil de la coordination du Front uni des réformateurs du Khorassan, selon les circonscriptions (à Fariman, il a appuyé le conservateur Alireza Darogheh ; à Torbat-e Jam, et avec bien des hésitations et très tardivement, le reconstructeur Jalil Rahimi). Cette confusion s'explique bien sûr souvent par le non agrément de leurs propres candidats, comme à Kashan et à Fariman.

L'alliance des conservateurs a également été très flexible. Par exemple, à Mashhad, le directeur des comités de province du Front des partisans de la ligne de l'imam a insisté sur le fait que celui-ci, dans la province de Khorasan-e Razavi, pouvait revêtir une configuration différente de celle de Téhéran, liberté étant laissée aux provinces pour agir selon le modèle (*olgou*) local, et les consignes de vote du centre n'étant dispensées qu'à titre de conseils, sans qu'elles constituent des obligations. En conséquence, le Front des partisans de la ligne de l'imam a préféré soutenir le conservateur Alireza Darogheh plutôt qu'un autre conservateur, le député sortant.

Il est donc plus difficile de savoir qui a gagné les élections que qui ne les a pas gagnées : entre autres les femmes, puisque le nouveau Parlement ne comporte que 17 députées sur 290, il est vrai contre seulement 9 lors de la précédente législature[50].

[50] *Nota bene* : toutes les adresses de sites Internet citées dans ce volume ont été vérifiées le 18 mai 2017.